



Assemblée nationale

# journal des Débats

Deuxième session — 31<sup>e</sup> Législature

Le mercredi 15 juin 1977

Vol. 19 — No 54

Président: M. Clément Richard

## Débats de l'Assemblée nationale

### Table des matières

Rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés	
Rapport sur le projet de loi privé no 207 — Loi concernant certains terrains dans la ville de Magog . . . . .	.1417
Présentation de motions non annoncées	
Motion de retrait d'un article du feuilleton relatif à la patrouille policière. . . . .	.1417
Présentation de projets de loi au nom du gouvernement	
Projet de loi no 50 — Loi concernant le recensement des électeurs pour l'année 1977	
Première lecture. . . . .	.1417
Projet de loi no 48 — Loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel	
Première lecture. . . . .	.1417
Vote de première lecture. . . . .	.1418
Présentation de projets de loi au nom des députés	
Projet de loi privé no 207	
Première lecture. . . . .	.1418
Motion de renvoi à la commission parlementaire de la justice. . . . .	.1418
Questions des députés	
Dépenses de voyage des fonctionnaires. . . . .	.1418
Championnat mondial de ski nordique. . . . .	.1420
Programme de relance économique à Montréal. . . . .	.1421
Placement étudiant. . . . .	.1423
Institut de thanatologie de Québec. . . . .	.1424
Participation aux élections scolaires. . . . .	.1424
Questions inscrites au feuilleton. . . . .	.1425
Travaux parlementaires. . . . .	.1426
Motion de M. Julien Giasson sur les problèmes des agriculteurs québécois	
M. Julien Giasson. . . . .	.1427
M. Jean Garon. . . . .	.1430
M. Claude Dubois. . . . .	.1433
M. Yvon Picotte. . . . .	.1434
M. Fabien Roy. . . . .	.1435
M. Réal Rancourt. . . . .	.1437
M. Robert Lamontagne. . . . .	.1438
M. Jacques Baril. . . . .	.1440
Ajournement. . . . .	.1441
Annexe	
Questions inscrites au feuilleton. . . . .	.1442

*L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances  
Adresse: Service des Documents Parlementaires  
Assemblée nationale  
Hôtel du Gouvernement, Québec.  
G1A 1A7*

*Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762*

Le mercredi 15 juin 1977

(Quinze heures onze minutes)

**M. Richard (président):** À l'ordre, mesdames et messieurs!

Affaires courantes.  
Dépôt de rapports de commissions élues.  
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.  
M. le leader du gouvernement.

**Rapport sur le projet  
de loi privé no 207**

**M. Burns:** M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport du greffier en loi sur le projet de loi privé no 207. Le greffier en loi nous dit qu'après avoir examiné, suivant les règles de pratique, le projet de loi no 207, Loi concernant certains terrains dans la ville de Magog, le projet est conforme à l'avis et l'avis est régulier et suffisant.

**Le Président:** Rapport déposé.  
Présentation de motions non annoncées.  
M. le député de Richmond.

**Motion de retrait d'un article  
du feuilleton relatif à la  
patrouille policière**

**M. Brochu:** M. le Président, je désire faire motion pour que soit retiré du feuilleton de l'Assemblée nationale l'article 80) apparaissant au nom du député de Nicolet-Yamaska, M. Fontaine, cette motion visant à recommander à la commission parlementaire que soit instituée la pratique de deux policiers par véhicule.

**M. Burns:** D'accord.

**Le Président:** Est-ce qu'il y a consentement?

**M. Lavoie:** Il n'y a pas besoin de motion.

**M. Burns:** C'est qu'il s'agit là d'une motion qui est devenue caduque avec le temps, je pense bien.

**M. Brochu:** La commission parlementaire ayant siégé sur la question et en ayant disposé, je pense qu'il est de mise maintenant de la retirer du feuilleton.

**M. Caron:** M. le Président, si c'est unanime, personnellement, je m'y oppose. J'appuyais les policiers, alors je m'oppose.

**M. Lavoie:** Tant que la motion n'est pas entre les mains de l'Assemblée, tant qu'elle ne fait pas l'objet d'une discussion, elle est la propriété du proposeur. Il n'a qu'à donner un avis au secrétaire général et elle est retirée automatiquement. Nous n'avons pas besoin d'une motion de retrait.

**M. Burns:** L'avis est donné, n'est-ce pas?

**Le Président:** Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

**M. Burns:** Article n), M. le Président.

**Projet de loi no 50**

**Première lecture**

**Le Président:** M. le ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire propose la première lecture de la Loi concernant le recensement des électeurs pour l'année 1977.

M. le ministre.

**M. Burns:** M. le Président, cela va faire de la peine à tout le monde, mais je vais parler simplement pendant deux secondes. Ce projet de loi supprime le recensement des électeurs pour l'année 1977.

**Le Président:** Est-ce que cette motion de première lecture sera adoptée?

**M. Lavoie:** Adopté.

**Le Secrétaire adjoint:** Première lecture de ce projet de loi.

**Le Président:** Deuxième lecture prochaine séance ou séance subséquente.

**M. Burns:** Article m).

**Projet de loi no 48**

**Première lecture**

**Le Président:** M. le ministre de l'Industrie et du Commerce propose la première lecture de la Loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel.

M. le ministre.

**M. Tremblay:** Ce projet édicte deux mesures fiscales qui ont pour objet de stimuler les investissements et de contribuer au développement économique régional. Dans un premier temps, il crée un fonds de relance industrielle alimenté par les petites et moyennes entreprises dont le nombre moyen d'employés est de 200 ou moins, dont l'actif est inférieur à \$7,5 millions, dont le revenu brut provient, pour 50%, d'activités de production et qui choisissent de déposer au fonds 50% de l'impôt provincial à payer. Les sommes ainsi déposées au fonds devront être utilisées par la petite ou moyenne entreprise dans les cinq ans et six mois suivant la fin de l'année d'imposition pour laquelle elle a fait le choix de déposer pour acquitter, jusqu'à concurrence de 25%, une dépense admissible reliée à des activités de fabrication et de transformation.

Dans un deuxième temps, il accorde un dégrèvement fiscal de 50% de l'impôt à payer jusqu'à concurrence de 25% de l'investissement admissible

relié à l'exploitation d'une entreprise manufacturière ou \$500 000 pour l'ensemble des investissements admissibles à toute corporation qui exploite une telle entreprise et qui, répondant à certains critères économiques et régionaux, réalise un investissement minimum de \$50 000 avant le 31 mars 1980.

**Le Président:** Est-ce que cette motion de première lecture sera adoptée?

**M. Lavoie:** Vote enregistré, M. le Président.

**Le Président:** Qu'on appelle les députés!

#### Vote de première lecture

**Le Président:** Nous allons maintenant procéder au vote. Que ceux qui sont en faveur de cette motion de première lecture veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

**Le Secrétaire adjoint:** MM. Lévesque (Taillon), Burns, Mme Cuerrier, MM. Cardinal, Laurin, Morin (Sauvé), Parizeau, Marois, Léonard, Couture, Tremblay, Bérubé, Duhaime, O'Neill, Mme Ouellette, MM. de Belleval, Joron, Mme Payette, MM. Lessard, Proulx, Charron, Lazure, Léger, Garon, Tardif, Grégoire, Chevrette, Michaud, Paquette, Vaillancourt (Jonquière), Marcoux, Alfred, Vaugeois, Martel, Fallu, Rancourt, Bertrand, Godin, Johnson, Laplante, Bisailon, de Bellefeuille, Guay, Gendron, Mercier, Laberge, Marquis, Lacoste, Ouellet, Perron, Clair, Gosselin, Lefebvre, Dussault, Charbonneau, Desbiens, Baril, Bordeleau, Boucher, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Gagnon, Jolivet, Levesque (Bonaventure), Lavoie, Mackasey, Vaillancourt (Orford), Lalonde, Forget, Saindon, Saint-Germain, Mme Lavoie-Roux, MM. Raynauld, Lamontagne, Giasson, Blank, Caron, O'Gallagher, Picotte, Ciaccia, Marchand, Gratton, Pagé, Verreault, Springate, Biron, Grenier, Russell, Goulet, Fontaine, Brochu, Shaw, Dubois, Cordeau, Samson, Roy.

**Le Président:** Que ceux qui sont contre veuillent bien se lever, s'il vous plaît! Que ceux qui désirent s'abstenir veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

**Le Secrétaire:** Pour: 96 — Contre: 0 — Abstentions: 0

**Le Président:** La motion est adoptée.

**Le Secrétaire adjoint:** Première lecture de ce projet de loi.

**Le Président:** Deuxième lecture à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

**M. Burns:** M. le Président, article j).

#### Projet de loi privé no 207

##### Première lecture

**Le Président:** M. le député de Vanier propose la première lecture de la Loi concernant certains terrains

dans la ville de Magog. Est-ce que cette motion sera adoptée?

**M. Lavoie:** Adopté.

**Des voix:** Discours.

**Le Secrétaire adjoint:** Première lecture de ce projet de loi.

#### Motion de renvoi à la commission parlementaire de la Justice

**M. Burns:** M. le Président, je propose que ce projet de loi soit déferé à la commission parlementaire de la justice.

**Le Président:** Est-ce que cette motion est adoptée?

**M. Lavoie:** Adopté.

**Le Président:** Adopté.

Déclarations ministérielles.  
Dépôt de documents.  
Période de questions orales.  
M. le chef de l'Opposition officielle.

#### QUESTIONS DES DÉPUTÉS

##### Dépenses de voyage des fonctionnaires

**M. Levesque (Bonaventure):** M. le Président, ma question s'adresse au ministre de la Fonction publique. Le ministre pourrait-il nous donner des renseignements quant à la situation du Syndicat des fonctionnaires provinciaux relativement à sa demande d'une augmentation de leurs dépenses de voyage, plus particulièrement en ce qui concerne les sommes accordées pour les premiers 5000 milles, ou à peu près, qu'ils doivent parcourir dans l'exercice de leurs fonctions?

**Le Président:** M. le ministre de la Fonction publique.

**M. de Belleval:** M. le Président, en vertu des conventions collectives en vigueur, les taux de remboursement des dépenses des fonctionnaires dans le cadre de leurs services sont déterminés par le gouvernement après consultation de la partie syndicale, s'il y a lieu de réviser annuellement de tels taux.

Cette année, nous avons procédé comme d'habitude à une réévaluation du remboursement de ces dépenses et, effectivement, nous avons décidé de réviser à la hausse ces taux à la suite de ces études assez complètes tant sur les coûts fixes que sur les coûts variables d'utilisation d'une automobile type. Nous avons déterminé qu'une compensation adéquate serait celle-ci: 0 à 5000 milles, un taux de \$0.21 le mille comparativement à un taux de 0 à 2000 milles qui était semblable, \$0.21 l'année dernière ou jusqu'au 31 mars de cette année.

Ces taux sont révisés sur une base de l'année financière.

De 5000 à 11 000 milles, le taux est établi à \$0.20 par rapport à \$0.19. De 11 000 à 16 000 milles, de \$0.15 par rapport à \$0.14. Et de 16 000 et plus, de \$0.12 1/2 par rapport à \$0.12. Nous avons consulté la partie syndicale. Le litige porte seulement sur le millage entre 0 et 5000 milles. Sous ce rapport, la partie syndicale préférerait obtenir \$0.23 le mille. Comme vous le voyez, de ce point de vue, le Conseil du trésor, à sa séance d'hier, a décidé de ratifier la recommandation que je lui faisais à savoir que ce taux soit de \$0.21 le mille.

Comme on le voit, les montants en jeu pour ce genre de millage sont relativement minimes, peut-être \$40 ou \$50 par année, d'autant plus que nous avons introduit une nouvelle disposition. Nous allons maintenant rembourser, jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de \$100 par année, les frais de primes ou de surprimes d'assurance-affaires pour un fonctionnaire qui voyage avec sa voiture.

Comme vous le savez peut-être, un fonctionnaire qui utilise sa voiture au travail, doit parfois encourir une surprime parce qu'il n'utilise pas seulement sa voiture pour plaisir et promenade, mais par affaires. Nous allons, cette année, rembourser, en plus de ces taux, jusqu'à un montant maximum de \$100 par année.

Comme on le voit, le litige porte sur peu de chose. En terminant, je voudrais indiquer que les taux que nous avons proposés sont légèrement supérieurs aux taux consentis durant la même période par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario, et aussi, pour certaines catégories, supérieurs même à ce que propose l'Hydro-Québec. Au niveau fédéral, pour les mêmes catégories de millage, c'est \$0.20 le mille. Au niveau du gouvernement de l'Ontario, c'est \$0.191/2 le mille. Il s'agit d'une proposition équitable. Les fonctionnaires la considèrent comme telle puisque je suis informé que le mot d'ordre donné par le syndicat n'est pas tellement suivi, sauf en certains milieux. J'ai bon espoir que d'ici quelques jours la situation sera redevenue à la normale à cet égard.

**M. Levesque (Bonaventure):** M. le Président, question additionnelle. Une question d'abord à laquelle je ne demande pas au ministre de répondre.

Lorsqu'il dit qu'il a prévu une compensation à cause de la surprime, est-ce qu'il ne tient pas compte là-dedans des objectifs, des promesses de son collègue, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, que les primes vont baisser? Je me demande, dans ce cas, pourquoi on paierait un montant additionnel pour la surprime.

Deuxièmement, la question véritable que je voulais poser au ministre de la Fonction publique est celle-ci: Lorsqu'il s'est référé au mot d'ordre du syndicat, probablement, que les employés n'utilisent pas leur voiture dans l'exercice de leurs fonctions, peut-il me dire s'il est exact qu'aux Travaux publics les techniciens qui doivent utiliser leur voiture et qui ne le veulent pas auraient été remplacés par des occasionnels pour ce faire? Pourrait-il me confirmer également si au ministère de l'Agriculture on aurait loué un nombre assez considérable de voitures — si on veut que je fournisse le montant, le nombre et la provenance des voitures, je pourrai peut-être donner ces renseigne-

ments si le ministre ne les a pas — pour les substituer aux voitures des fonctionnaires itinérants? À ce moment-là, comment concilier, si tel était le cas, cette politique gouvernementale avec les propositions du gouvernement actuel relativement à une loi "anti-scabs"?

**M. de Belleval:** M. le Président, la fourniture par un fonctionnaire d'une voiture pour fins de service n'est pas obligatoire. Il ne s'agit pas, dans la fonction publique, d'une condition d'emploi. Par conséquent, comme cette fourniture de voiture par le fonctionnaire est faite à titre gracieux et volontaire, si un fonctionnaire ne désire pas mettre sa voiture à la disposition de l'État dans le cadre de ses fonctions, il est de la responsabilité du gouvernement et des ministères de mettre à leur disposition des moyens de transport appropriés. C'est la situation normale qui existe et qui a toujours existé. Par conséquent, chaque ministère qui est responsable de la gestion de son personnel — ce n'est pas le ministère de la Fonction publique qui est responsable de la gestion ordinaire et courante du personnel dans chacun des ministères — est donc libre de fournir des moyens de transport aux fonctionnaires, il en a l'obligation, d'ailleurs, compte tenu des lois et des règlements en vigueur.

Il ne peut donc s'agir, en aucun cas, d'une pratique que vous avez qualifiée..., à l'image, d'ailleurs, du président du syndicat, puisqu'il s'agit tout simplement d'une obligation normale du ministère de mettre à la disposition du fonctionnaire un moyen de transport approprié. Quant au ministère particulier que vous avez cité, je ne suis pas informé suffisamment précisément des cas particuliers que vous avez soumis pour vous répondre à ce sujet. Je pense qu'il serait normal, à ce moment, que vous adressiez votre question au collègue concerné.

**M. Levesque (Bonaventure):** Question additionnelle, M. le Président. Le ministre ne croit-il pas que le gouvernement, en utilisant ces méthodes, exerce, dans le contexte de la négociation actuelle, des pressions indues?

**M. de Belleval:** M. le Président, j'ai indiqué tout à l'heure qu'il n'y a pas, à proprement parler, de négociation puisque, en vertu de la lettre même des conventions collectives en vigueur, c'est l'entière liberté du gouvernement de fixer les taux de compensation, d'une part, et c'est l'entière liberté du fonctionnaire, d'autre part, de se prévaloir de ces taux pour mettre son véhicule à la disposition du gouvernement. Couramment, en toutes circonstances, le gouvernement fournit à ses fonctionnaires les moyens de transport appropriés, ce qu'il continue à faire conformément aux conventions collectives et aux règlements en vigueur.

**M. Levesque (Bonaventure):** Lorsque le fonctionnaire a fait l'acquisition de telle voiture, justement dans le but de l'utiliser dans l'exercice de ses fonctions, n'a-t-il pas, à ce moment, assumé qu'il pourrait négocier avec le gouvernement des taux qui tiendraient compte du coût réel? Or, si on se réfère à la revue "Protégez-vous", volume 5, no 4, 1977, page

13, on fixe le coût à \$0.27 le mille, alors que pour les premiers 5000 milles, le ministère en offre \$0.23. Lorsque le fonctionnaire a acquis cette voiture parce qu'il devait l'utiliser dans l'exercice de ses fonctions, est-ce qu'à ce moment l'attitude de certains ministres ou ministères ne serait pas de nature à fausser le sens de la négociation?

**M. de Belleval:** M. le Président, je dois répéter, à l'adresse du chef de l'Opposition officielle, qu'il n'y a pas de négociation à cet égard avec les syndicats.

Ces aspects des conditions de travail des fonctionnaires, en vertu de la lettre même des conventions collectives en vigueur, sont exclus des négociations. Par conséquent, il n'y a pas de négociation comme telle. La convention collective dit: Il y a consultation.

Deuxièmement, comme je l'ai dit, le fonctionnaire n'est pas obligé, en contrepartie, de mettre sa voiture à la disposition du gouvernement, et nous respectons son libre choix de ce point de vue.

Quant aux \$0.27 le mille dont vous avez parlé et dont la revue des consommateurs fait état, il s'agit du coût de fonctionnement et de la totalité des frais fixes au mille d'une voiture normale, c'est-à-dire une Chevrolet Belair. Dans le cas du montant de \$0.21 qui est offert au fonctionnaire, il est basé sur le raisonnement suivant: nous remboursons intégralement tous les frais variables, au mille, pour un parcours donné. Deuxièmement, nous remboursons les frais fixes sur la base suivante: pour un millage de 13 000 milles, nous faisons l'hypothèse que 5000 milles sont faits pour le gouvernement et 8000 milles pour l'usage privé du véhicule. Par conséquent, nous en arrivons, à ce moment, à un taux qui, en fait, pour un parcours de moins de 5000 milles, a été fixé à \$0.20 le mille, mais nous accordons un cent supplémentaire.

Par conséquent, les chiffres que vous citez ne sont pas faits sur la même base. Ils supposent que le fonctionnaire devrait s'acheter une voiture, alors qu'en fait l'hypothèse que nous faisons, c'est qu'il possède déjà une voiture et qu'il l'utilise pour 8000 milles. Donc, il doit absorber une partie des frais fixes. Deuxièmement, l'étude dont vous faites état suppose qu'un intérêt non gagné doit être inscrit au titre des frais fixes pour quelqu'un qui, au lieu de s'acheter une voiture, placerait son argent à la banque, ce qui n'est pas le cas dans l'hypothèse qui nous préoccupe, puisque nous faisons l'hypothèse que le fonctionnaire, de toute façon, possède une voiture pour son usage personnel et accepte de la mettre en surplus à la disposition de l'État. Effectivement, dans le passé, il n'y a eu aucun problème sur ces taux. Ces taux font plus que surcompenser les coûts réels du fonctionnaire.

**Le Président:** M. le député de Portneuf.

#### Championnat mondial de ski nordique

**M. Pagé:** Merci, M. le Président. Le mardi 15 février dernier, le ministre du Tourisme, dans une conférence de presse qu'il donnait, faisait part à la presse de la position du nouveau gouvernement sur la question du championnat mondial de ski nordique junior qui doit être tenu ici dans la région de Québec, au début de l'année 1979.

À cette occasion, M. le Président, le ministre avait fait part de coupures dans ce programme, mais ces coupures ne touchaient pas et n'affectaient en aucun point la question du tremplin lui-même. Dans les circonstances, M. le Président, j'aimerais savoir du ministre où en est rendue la réalisation concrète de ce projet, particulièrement en ce qui touche la construction du tremplin.

**M. Duhaime:** M. le Président, j'aurais peut-être pu avoir l'information très précise, si on m'avait prévenu de cette question.

Pendant, ce que je puis dire, c'est que je crois que c'est lundi ou mardi de cette semaine que nous avons signé un contrat avec REXFOR pour la première phase du déboisement. À une réunion hebdomadaire avec mes sous-ministres, mardi dans la journée, on a fait le point là-dessus et l'échéancier de travail se déroule normalement. Je serais assez embêté de vous dire par quel bout on va commencer, à savoir si on fait d'abord le déboisement — j'imagine que oui — avant de bâtir le tremplin, mais les choses se déroulent normalement.

**M. Pagé:** Question additionnelle. Je croyais que le ministre allait profiter de cette question pour donner vraiment plus d'explications. Au moment de la conférence de presse, celui-ci semblait être plus certain en ce qui concerne l'échéancier. Ma question au ministre est celle-ci: Dans sa conférence de presse, celui-ci disait que les travaux, en ce qui concerne le tremplin, commencent cet été. Cet été, c'est dans quelques jours.

Le ministre veut-il informer cette Chambre qu'il y aurait des retards auxquels il devrait faire face actuellement ou si tout se déroule tel que prévu? Est-ce que les plans sont complétés? Est-ce qu'il y a des appels d'offres pour le tremplin? Il nous a fait état que Rexfor verrait à procéder au déboisement, actuellement. Ma question est précise: Quand la construction du tremplin va-t-elle commencer?

**M. Duhaime:** Ce sera complété normalement, suivant l'échéancier retenu. Il n'y aura pas nécessairement appel d'offres parce que la plus grande partie du contrat sera réalisée en régie et suivant ce qu'on me rapporte... D'abord, je ne sais pas trop à quelle conférence de presse vous faites allusion, mais il me paraît que tout va pour le mieux dans ce dossier, suivant l'échéancier retenu.

**M. Pagé:** M. le Président, dernière question additionnelle. Au sujet de l'échéancier, M. le Président, et d'ailleurs, vous en avez été témoin, il y a quelque temps, le ministre du Tourisme nous annonçait qu'entre autres le centre des congrès, à Montréal, commencerait ses travaux en septembre prochain, même s'il n'y avait pas de plan de fait, même s'il n'y avait pas de site de retenu. Au moment de cette conférence de presse-là — et je pourrai lui en envoyer le topo — le ministre a déclaré qu'au sujet du tremplin les travaux débuteraient à l'été. Le ministre parle d'un échéancier et il nous dit aujourd'hui: Cela va se dérouler selon l'échéancier prévu. C'est quoi, l'échéancier, en ce qui concerne la construction du tremplin?

**M. Duhaime:** Je ne vois pas pourquoi on se pâme! L'été se termine à quelle date?

**M. Pagé:** Cela commence le 21 juin.

**M. Duhaime:** Les travaux vont se faire durant la saison estivale. Le championnat du ski nordique, prenez-le en note, c'est au mois de février 1979.

**M. Pagé:** ...

**M. Duhaime:** Je n'ai pas été contaminé par cette espèce de trousse olympique, il n'y a pas de panique et les travaux vont se dérouler. D'ailleurs, je pense qu'on a au-delà de 200 projets en chantier actuellement, au ministère du Tourisme; je ne pourrai pas, à chaque heure du jour, vous dire où on est rendu à chaque endroit, mais suivant les informations que j'ai, tout se déroule tel que prévu au mont Sainte-Anne.

**Le Président:** M. le chef de l'Union Nationale.

#### Programme de relance économique à Montréal

**M. Biron:** Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Pour faire suite à l'annonce, hier, à Montréal — où il était absent ou non-invitée — par son homologue fédéral d'un apport vraiment intéressant et pertinent du gouvernement canadien à la relance économique du Québec, du grand Montréal en particulier, est-ce que le ministre peut nous dire, premièrement, s'il a été consulté spécifiquement sur le type d'entreprises auquel s'adressera le nouveau programme fédéral qui semble, entre autres, oublier l'industrie du meuble, et si, de son côté, il entend lancer une opération particulière sur Montréal, qui compléterait celle du gouvernement canadien?

Deuxièmement, est-ce que le ministre a été consulté dans la présente réorganisation du ministère de l'Expansion économique régionale au Québec?

Voit-il, dans cette réorganisation, un facteur qui puisse favoriser une lutte plus efficace au chômage?

**M. Tremblay:** M. le Président, en ce qui concerne le programme de désignation de la région de Montréal annoncé par le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale, il n'y a pas eu de consultation officielle provenant du ministère fédéral. Par contre, nous avons fait des démarches auprès du ministère pour que la région de Montréal soit désignée et nos fonctionnaires ont collaboré avec ses fonctionnaires pour définir les secteurs qui devaient être désignés. Mais la décision a été prise par le MEER, sans qu'il y ait participation directe de notre part à sa décision.

En ce qui concerne l'opération particulière sur Montréal, comme je viens de l'annoncer dans le projet de loi 48, sachant que la région de Montréal allait être redésignée par le MEER, nos préoccupations, dans un but de complémentarité, se portent en priorité sur les petites et les moyennes entreprises et sur le développement économique régional, de sorte que ces deux programmes, même s'ils viennent de deux paliers de gouvernement différents, sont complémentaires dans la relance industrielle.

En ce qui concerne la réorganisation des bureaux du MEER au Québec, j'ai déjà fait allusion ici, à cette Assemblée, que le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec souhaitait une plus grande concentration des services offerts aux petites et aux moyennes entreprises. Nous sommes présentement en consultation avec les ministères fédéraux qui ont des bureaux au Québec, de manière à avoir un endroit unique où tous ces services seront dispensés aux petites et moyennes entreprises.

Dans le cas du MEER, il s'agit d'une décision unilatérale et qui ne nous implique pas.

**M. Biron:** M. le Président, si je comprends bien le ministre, cela veut dire qu'on peut espérer qu'au cours des prochains mois il surviendra une entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial où, au point de vue des services économiques aux petites et moyennes entreprises, les entrepreneurs, les administrateurs pourront se diriger au même endroit pour avoir tous les services disponibles.

**M. Tremblay:** M. le Président, ici il faut faire attention, chaque ministère et chaque agence garde le contrôle de ses programmes. Par contre, en ce qui concerne la diffusion de l'information, nous voulons collaborer pour qu'elle soit plus accessible aux petites et aux moyennes entreprises.

**M. Biron:** M. le Président, toujours en fonction de cette relance tant désirée et de la lutte au chômage. Le Québec est la seule province actuellement à avoir connu une hausse à ce chapitre au cours du mois de mai. Nous savons qu'il y a eu beaucoup d'ententes auxiliaires de signées dernièrement entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, mais je voudrais savoir du ministre de l'Industrie et du Commerce quelles sont les ententes auxiliaires spécifiques signées avec le gouvernement fédéral, depuis le début de la présente année, et qui luttent directement contre le chômage. Quelles ententes auxiliaires sont maintenant en marche ou se dessinent à l'horizon ou que le Québec voudrait avoir, qui pourraient influencer encore une fois directement sur cette lutte au chômage?

**M. Tremblay:** M. le Président, si le chef de l'Opposition me le permet, je demanderai au ministre responsable des ententes auxiliaires, mon collègue le ministre d'État à l'aménagement, de lui fournir une réponse.

**M. Léonard:** M. le Président, en ce qui concerne les ententes, ce que je puis en dire, l'objectif pour la signature des trois ententes dont nous avons parlé il y a à peu près trois semaines, c'est de signer le 22 juin. Nous attendons des nouvelles là-dessus du gouvernement fédéral, du ministère de l'Expansion économique régionale, probablement vendredi, pour confirmer si c'est bien le 22 juin en ce qui concerne les trois ententes auxiliaires.

Pour les trois autres en négociation, nous n'avons pas d'éléments nouveaux à ajouter à ce que nous avons déjà dit. Nous attendons toujours des nouvelles du gouvernement fédéral là-dessus.

En ce qui concerne la consultation qui a eu lieu pour les décisions qui ont été rendues publiques hier,

il y a eu effectivement un échange de correspondance entre le MEER et moi-même, à l'époque, bien que ceci n'entraîne pas dans le cadre de mon mandat puisqu'il concernait les ententes auxiliaires. Il reste qu'à l'occasion j'ai eu à dire que le MEER pouvait exprimer un avis sur les secteurs où il pouvait intervenir dans la région de Montréal, mais cela n'a pas été retenu au complet dans la décision du MEER rendue publique hier.

**M. Biron:** M. le Président, sans compter les ententes qui sont déjà en cours, est-ce qu'il y a des ententes particulières que le Québec aimerait pouvoir régler avec le gouvernement fédéral et qui aideraient à diminuer le chômage au Québec?

**M. Léonard:** Je n'ai pas d'autre mandat que celui de négocier présentement les ententes auxiliaires, qui font partie d'ententes-cadres, et aussi les ententes sur la CCN qui vont éventuellement aussi déboucher. Je n'ai pas de mandat présentement pour négocier d'autres ententes. Il reste qu'il y a beaucoup de domaines où il y a des négociations fédérales-provinciales là-dessus, qui concernent tous les ministères ou presque.

**M. Lavoie:** Question additionnelle.

**M. Russell:** Question supplémentaire. Dans les ententes...

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Opposition. M. le député de Brome-Missisquoi, j'ai donné la parole au leader parlementaire de l'Opposition.

**M. Lavoie:** Sur cette question principale des projets d'investissements dans la région de Montréal pour combattre le chômage que nous connaissons actuellement, j'aurais une question supplémentaire qui s'adresse au ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Il y a quelques semaines, il faisait une déclaration ministérielle relativement à un projet de centre des congrès de \$60 millions, annonçant que les travaux débuteraient à la fin de septembre...

**M. Charron:** Question de règlement.

**M. Lavoie:** J'arrive à ma question.

**M. Charron:** Je pense, avant même d'entendre la question du leader de l'Opposition, le sujet étant déjà annoncé, qu'il s'agit d'un tout autre sujet que celui abordé par le chef de l'Union Nationale, celui du centre des congrès. S'il veut questionner le ministre, qui est sans doute prêt à répondre, il le fera lorsque vous le reconnaîtrez pour une question principale, mais ce n'est pas une question additionnelle.

**M. Lavoie:** Je m'excuse, sur cette question de règlement, M. le Président, je...

**M. Marcoux:** Question additionnelle.

**M. Lavoie:** ... pense bien que la question princi-

pale du chef de l'Union Nationale était: Quel est le programme du gouvernement provincial pour se joindre aux projets fédéraux d'investissements dans la région de Montréal?

**M. Charron:** Je regrette. La question portait sur l'annonce du gouvernement fédéral faite hier, M. le Président.

**Le Président:** À l'ordre, messieurs! Je pense que, de toute manière, cela n'a aucune importance puisqu'ils ont droit à une troisième question principale. Qu'elle soit considérée comme principale ou additionnelle, cela ne prive personne de son droit.

**M. Charron:** M. le Président, c'est qu'il y avait un député de l'Union Nationale et un député du Parti québécois qui avaient des questions additionnelles sur le sujet.

**M. Lavoie:** M. le Président, voici ma question additionnelle. Est-ce que le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche...

**M. Brochu:** Sur la question de règlement... Question de règlement. Je m'excuse auprès du leader de l'Opposition officielle...

**M. Lavoie:** Je crois que vous avez rendu votre décision, M. le Président.

**M. Brochu:** Question de règlement, M. le Président.

**Le Président:** M. le député de Richmond.

**M. Brochu:** J'aimerais revenir sur ce même problème pour vous indiquer que puisque cela devient une question principale, mon collègue, le député de Brome-Missisquoi, avait une question additionnelle en conformité avec la question principale qui avait été posée par le chef de l'Union Nationale. Je vous demanderais, M. le Président, de bien considérer la question qui devrait être posée par le député de Brome-Missisquoi à ce moment.

**Le Président:** M. le député de Richmond, je croyais que la question que devait poser M. le député de Brome-Missisquoi était une question principale et non pas une question additionnelle. Dans les circonstances, je vais d'abord reconnaître le leader parlementaire de l'Opposition officielle et, immédiatement après, M. le député de Brome-Missisquoi.

**M. Charron:** Qu'est-ce que c'est ça?

**M. Lavoie:** J'espère que vous allez me permettre de poser ma question?

**M. Charron:** M. le Président, est-ce que je peux vous demander une directive?

**M. Lavoie:** Est-ce que le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, concernant ces projets d'investissements dans la région de Montréal...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Charron:** M. le Président, voulez-vous m'expliquer comment on peut procéder à une nouvelle question principale et revenir par la suite à une question additionnelle sur une précédente question principale?

**M. Brochu:** M. le Président, je voudrais vous demander une directive, à ce stade-ci, justement sur le point que vient de soulever à juste titre le leader adjoint du gouvernement.

Si on établit maintenant ce précédent, à savoir qu'on peut sauter par dessus une question additionnelle qui a été reconnue pour prendre une question principale, on s'expose à du désordre à l'occasion de la période des questions. Je vous demanderais, M. le Président, de reconsidérer cette décision pour maintenir l'ordre dans cette Chambre.

**Le Président:** Je pense que l'interprétation qui a toujours été donnée jusqu'à maintenant d'une question additionnelle a toujours été extrêmement large. Dans les circonstances, ce qui est important, c'est que personne ne soit brimé. À cause de cela, je vais admettre comme question additionnelle la question du leader parlementaire de l'Opposition officielle.

**M. Lavoie:** Merci, M. le Président. De toute façon, on me l'avait permis. M. le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, pourriez-vous faire le point sur votre projet de centre de congrès à Montréal dont les travaux doivent commencer à la fin de septembre? Est-ce que le site, parmi les 17 choix que vous aviez, a été déterminé? Deuxièmement, est-ce que les services de professionnels ont été retenus pour la mise en marche de ce projet?

**Le Président:** À l'ordre!

**M. Brochu:** Question de règlement, M. le Président. Je dois revenir à ce stade parce que le leader de l'Opposition officielle connaît trop bien le règlement pour continuer à faire ce qu'il fait actuellement, profiter de l'ouverture que vous avez bien voulu lui donner de poser une question additionnelle pour jouer le même jeu et revenir exactement à la même question qui lui avait été refusée tout à l'heure. Je vous demande de reprendre cette décision, M. le Président.

**M. Lavoie:** Vous n'avez rien compris. Le ministre aurait-il la gentillesse de répondre?

**M. Marcoux:** Additionnelle.

**M. Brochu:** Est-ce que le leader aurait la gentillesse de respecter le règlement qu'il connaît d'ailleurs très bien?

**M. Lavoie:** Le petit oiseau de toutes les couleurs!

**M. Duhaime:** M. le Président, la première chose que je voudrais corriger, c'est que je n'ai pas fait de déclaration ministérielle sur ce sujet.

**Une voix:** Non?

**M. Duhaime:** Non, allumez vos lumières et vous verrez. Deuxièmement, je voudrais simplement référer l'honorable leader de l'Opposition officielle à l'article 164 du règlement. Il pourra aussi relire les discussions de la commission parlementaire, parce qu'il a assisté seulement pendant 23 secondes à l'étude des crédits à la commission parlementaire du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

**M. Pagé:** Il n'en était pas membre.

**M. Duhaime:** Ce que je peux dire, c'est que nous devrions être en mesure d'annoncer un site d'ici quelques semaines.

**M. Russell:** M. le Président, une question supplémentaire à la question du chef de l'Union Nationale, tout à l'heure, qui s'adresse au ministre responsable du développement. Étant donné que nous avons maintenant reconnu comme zone désignée la ville de Montréal, sera-t-il question à l'avenir de tâcher d'éliminer les zones non désignées en province, ce qui crée beaucoup d'incertitude et de mécontentement dans plusieurs municipalités qui ont des parcs industriels?

**M. Léonard:** C'est la région de Montréal qui a été considérée comme zone spéciale, d'après ce qu'on a vu, et non seulement la ville de Montréal. Par ailleurs, beaucoup d'autres zones sont désignées dans le Québec, presque toutes sauf un corridor Hull-Mirabel et la pointe de Vaudreuil-Soulanges. Pour ce qui reste, ce sont soit des zones désignées, soit des zones spéciales, telles que Montréal.

**M. Marcoux:** Question additionnelle, M. le Président.

**Le Président:** Le député de Rimouski.

**M. Marcoux:** Ma question s'adresse au ministre d'État à l'aménagement. Je voudrais savoir s'il pourrait déposer la correspondance qu'il a eue avec le ministre de l'Expansion économique régionale au sujet de cette zone spéciale de Montréal pour connaître quels secteurs d'activité industrielle le gouvernement du Québec proposait de privilégier dans la région de Montréal.

**M. Léonard:** Nous aviserons s'il est d'intérêt public de déposer immédiatement cette correspondance.

**Le Président:** Le député de Rouyn-Noranda.

#### Placement étudiant

**M. Samson:** M. le Président, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Terres et Forêts pour lui demander, dans le cadre des services donnés par le placement étudiant, si son ministère aurait eu, dans une région ou une autre du Québec ou encore dans plusieurs régions du Québec, certains problèmes pour mettre en oeuvre certains programmes qui visaient à donner de l'emploi aux étudiants au cours de la période estivale.

**M. Bérubé:** M. le Président, je n'ai eu, à ma connaissance, qu'une seule lettre d'un administrateur régional se plaignant de certaines difficultés qui, semble-t-il, ont été résolues. Maintenant, je peux néanmoins faire enquête et avoir plus d'information à l'intention du député de Rouyn-Noranda.

**Le Président:** M. le député de Rouyn-Noranda.

**M. Samson:** Question supplémentaire, M. le Président, est-ce que le ministre voudrait bien, en même temps, vérifier si les problèmes qui semblent s'être posés ont entraîné jusqu'à maintenant l'annulation de certains programmes du ministère des Terres et Forêts parce que le Service de placement étudiant n'aurait pas pu fournir la main-d'oeuvre à temps?

**M. Bérubé:** Oui, je veux bien.

**Le Président:** M. le député d'Abitibi-Ouest.

#### Institut de thanatologie de Québec

**M. Gendron:** Ma question s'adresse au ministre de l'Éducation. J'aimerais d'abord, en un court préambule, signaler les nombreuses difficultés qu'éprouvent présentement les différentes coopératives funéraires à recruter des thanatologues. L'Institut de thanatologie de Québec, un institut privé, contrôle à la miette ses membres et les incite vigoureusement à ne pas travailler pour les coopératives funéraires du Québec. Donc, il s'ensuit de nombreux problèmes dans l'embauche de personnel qualifié pour embaumer. Dans certains cas, il en va même de la survie des coopératives funéraires du Québec et, bien sûr, de celles de l'Abitibi-Témiscamingue qui regroupent au-delà de 10 000 sociétaires.

M. le ministre, j'aimerais savoir votre position sur la possibilité que les cours de thanatologie ne relèvent plus de l'institut du même nom mais soient dispensés par une des nombreuses écoles publiques qui existent dans le Québec, ou encore que l'Institut de thanatologie de Québec demeure une institution privée spécialisée mais qui relèverait du ministère de l'Éducation plutôt que de la Corporation des thanatologues.

**M. Morin (Sauvé):** M. le Président, je prends bonne note du problème qui est relativement nouveau. Je donnerai une réponse au député aussitôt que possible.

**Le Président:** M. le député de Bellechasse.

**M. Goulet:** M. le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Éducation. J'aimerais savoir du ministre, devant le trop faible...

**Une voix:** Attendez, il est en conciliabule.

#### Participation aux élections scolaires

**M. Goulet:** M. le Président, devant le trop faible taux de participation — dans le cas présent, je pense, moins de 20%, en général — des électeurs autorisés à se prononcer avant-hier sur le choix des commissai-

res d'écoles, j'aimerais savoir ce qu'entend faire le ministre au sein de son ministère, au sein du Conseil des ministres, auprès surtout des commissions scolaires et du public en général pour qu'à l'avenir et même dès le prochain scrutin le jeu de la démocratie s'exprime de façon plus substantielle au niveau si vital qu'est celui de l'administration scolaire.

**M. Morin (Sauvé):** M. le Président, l'une des raisons profondes de la désaffection des électeurs à l'endroit des commissions scolaires tient peut-être à la diminution des pouvoirs de ces commissions depuis quelques années. Nous avons été témoins, depuis une quinzaine d'années, d'un mouvement du pendule politique vers la centralisation des pouvoirs entre les mains du ministère de l'Éducation. Il est grand temps que ces pouvoirs soient maintenant décentralisés, non seulement en faveur des commissions scolaires, mais également des écoles et des principaux agents de l'éducation, c'est-à-dire les enseignants, les administrateurs et les parents.

J'imagine que si le gouvernement obtient, en matière de décentralisation scolaire, le succès qu'il souhaite obtenir à la suite de la publication du livre vert, si cette politique est mise en oeuvre de façon effective, comme nous le voulons, il devrait s'ensuivre un regain d'intérêt des électeurs pour la chose scolaire.

Si les commissions scolaires prennent effectivement des décisions, non seulement en matière de gestion, mais également dans le domaine de la pédagogie, j'ai l'impression que l'intérêt pour ce qui se passe dans les commissions scolaires pourrait connaître un certain renouveau. À long terme comme à moyen terme, je ne vois pas d'autre politique que celle de la décentralisation pour faire en sorte que les électeurs s'intéressent de nouveau à leur commission scolaire.

**Le Président:** M. le député de Bellechasse.

**M. Goulet:** Je suis d'accord avec le ministre, qui parle de décentralisation. Mais, au-delà de l'analyse du résultat connu que d'aucuns interprètent comme un refus à peine voilé de certaines orientations du gouvernement actuel, est-ce que le ministre peut nous faire savoir quelles ont été les initiatives de son ministère et celles, s'il les connaît, des commissions scolaires concernées en vue de faire connaître le scrutin tenu avant hier?

**M. Morin (Sauvé):** M. le Président, plusieurs commissions scolaires ont fait poser sur leur territoire des panneaux-réclame, elles ont fait de la publicité dans les journaux attirant l'attention des électeurs sur les élections imminentes. De plus, le ministère de l'Éducation a assumé les frais entraînés par l'élection scolaire dans la région de Montréal. Le gouvernement ne peut guère faire plus pour stimuler l'intérêt des électeurs.

Le gouvernement n'a pas à prendre position sur le résultat de l'élection. Le ministre de l'Éducation doit traiter avec tous ceux qui ont été élus, quelle que soit leur allégeance politique. Qu'ils soient rouges, bleus

ou cailles, peu importe; le ministre de l'Éducation doit traiter avec tous les commissaires.

**Le Président:** M. le chef de l'Union Nationale.

**M. Biron:** Question additionnelle au ministre de l'Éducation. Est-ce que sa volonté de décentraliser les commissions scolaires irait jusqu'à créer un plus grand nombre de commissions scolaires à travers le Québec?

**M. Morin (Sauvé):** Pas nécessairement. M. le Président, on peut très bien concevoir la décentralisation vers un nombre de commissions scolaires égal à celui que nous avons actuellement ou un nombre plus considérable ou, d'autre part, un nombre moindre. Il faut, en effet, que les commissions scolaires comportent un minimum d'enfants si elles veulent pouvoir procurer à ceux-ci tout l'éventail des services requis par la population scolaire. De sorte qu'il y a, à l'heure actuelle, encore dans certains coins du Québec, des commissions scolaires qui sont trop petites. Par ailleurs, nous en connaissons, également, qui sont trop considérables et le ministère étudie, en ce moment, les politiques qu'il voudra mettre en oeuvre d'ici quelques mois ou quelques années en vue d'arriver à des commissions scolaires dont les administrés soient en nombre suffisant pour que tous les services puissent être offerts.

**Le Président:** Fin de la période des questions.

**M. Mackasey:** M. le Président, j'invoque le règlement, si vous voulez. Je sais que je suis mal placé; avez-vous objection si je m'achète une petite cloche pour m'en servir de temps en temps? Je sais que je suis très mal placé ici pour poser des questions principales. J'avais une question d'urgence pour le premier ministre, peut-être pour lui épargner de l'embaras. Je pense, les nouvelles...

**M. Burns:** Demain. Le premier ministre va être là demain.

**Le Président:** M. le député de Notre-Dame-de-Grâce, je m'engage à vous reconnaître dès demain, même sans que vous ayez besoin de votre cloche. Affaires du jour.

### Questions inscrites au feuilleton

**M. Burns:** M. le Président, avant de répondre à plusieurs questions et motions, j'aurais deux réponses additionnelles à soumettre, avec le consentement de la Chambre, à la demande, d'ailleurs, du député de Laval. Le mercredi, 25 mai, une motion de M. Vaillancourt (Orford) avait été faite et une réponse avait été donnée par la suite par M. Tremblay, le ministre de l'Industrie et du Commerce.

Ce document paraît actuellement au numéro 64 de nos documents sessionnels. Étant donné que cette question ne paraît plus au feuilleton, à la suite des représentations du député de Laval, j'ai l'honneur de déposer, M. le Président, un complément de réponse à cette question et à cette réponse, de la part du...

Alors, réponse complémentaire que j'ai l'honneur de déposer à la demande du leader parlementaire de l'Opposition, à la suite d'une motion du député M. Vaillancourt (Orford).

Document déposé.

**M. Lavoie:** Vous ne savez à quel article cela paraissait au feuilleton précédent?

**M. Burns:** Cela paraissait le 25 mai dernier. Si vous voulez remonter au 25 mai, vous allez voir. Si jamais cette réponse complémentaire ne vous satisfait pas et que vous me convainquez, encore une fois, que cela a du bon sens d'ajouter d'autres détails, on les ajoutera. C'est comme cela qu'on collabore.

**M. Lavoie:** Je sais que c'est bien embêtant, parce que tout ce que vous faites, c'est tellement mal fait que vous le faites en double: les lois, les réponses, tout.

**M. Burns:** M. le Président, je n'ai pas le goût d'amorcer un débat là-dessus, mais il faudra peut-être calculer la performance du gouvernement par le nombre de réponses aux questions qui ont été faites et le nombre de motions qui ont été satisfaites, depuis le début de la session. Je pense qu'il n'y a pas un gouvernement antérieur qui a réussi cela.

M. le Président, comme je l'ai fait pour les ministres d'État et les ministres délégués, pour les ministres dont la classe et l'échelon ne paraissaient pas au premier document concernant le personnel engagé, j'ai l'honneur de déposer un document concernant quatre ministères, puisqu'il s'agit, entre autres, de l'Assemblée nationale, du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement et du ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

Ceci également en complément à des questions qui ont été posées par le député de Rouyn-Noranda. Document déposé.

Je m'excuse de prendre le temps de la Chambre, mais s'il faut répondre à des questions, on va y répondre. Article 12), question de M. Samson, réponse de M. Lazure. Il s'agit de transformer cette question en motion pour dépôt de document.

**Le Président:** Est-ce que cette motion sera adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président:** Adopté.

**M. Lazure:** Document déposé, M. le Président.

**M. Burns:** Article 16), question de M. Giasson, réponse de M. Jacques-Yvan Morin.

**M. Morin (Sauvé):** Lu et répondu. (voir annexe)

**M. Burns:** Article 18), question de M. Giasson, réponse de M. Lazure.

**M. Lazure:** Lu et répondu. (voir annexe)

**M. Burns:** Article 31), question de M. Mackasey. Il s'agit là d'une question que je proposerais à la Chambre de transformer en dépôt de document.

**Le Président:** Est-ce que cette motion sera adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président:** Adopté.

**M. Burns:** Document déposé par M. Parizeau.

**M. Parizeau:** Document déposé.

**Le Président:** Document reçu.

**M. Burns:** Article 38), question de M. Garneau, réponse de M. Parizeau.

**M. Parizeau:** Lu et répondu. (voir annexe)

**M. Burns:** Article 39, question de M. O'Gallagher, réponse de M. Parizeau.

**M. Parizeau:** Lu et répondu. (voir annexe)

**M. Burns:** Article 42), question de M. Vaillancourt (Orford). Je propose que cette question soit transformée en motion pour dépôt de document.

**Le Président:** Est-ce que cette motion sera adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président:** Adopté.

**M. Burns:** Il s'agit d'un document déposé par M. Lévesque (Taillon).

**M. Lévesque (Taillon):** Document déposé.

**Le Président:** Document reçu.

**M. Burns:** Article 45), une question de M. Garneau, réponse de M. Parizeau.

**M. Parizeau:** Lu et répondu. (voir annexe)

**M. Burns:** Article 56), question de M. Vaillancourt (Orford), réponse de M. Morin (Louis-Hébert). En l'absence de M. Morin, j'ai l'honneur, en son nom, de répondre à la question. Lu et répondu, au nom de M. Morin. (voir annexe)

Article 57), question de M. Vaillancourt (Orford), réponse de M. Landry.

En l'absence de M. Landry, qui est actuellement en Europe, j'ai l'honneur de répondre à la question. Lu et répondu. (voir annexe)

Article 58), question de M. Vaillancourt (Orford), réponse de M. Lévesque (Taillon).

**M. Lévesque (Taillon):** Lu et répondu.

**M. Burns:** Article 59), question de M. Vaillancourt (Orford), réponse de M. Laurin.

**M. Laurin:** Lu et répondu. (voir annexe)

**M. Burns:** Article 78), motion de Mme Lavoie-Roux, le document est déposé par M. Jacques-Yvan Morin.

**M. Morin (Sauvé):** Document déposé.

**Le Président:** Document reçu.

**M. Burns:** Article 81), motion de Mme Lavoie-Roux, dépôt de document par M. Jacques-Yvan Morin.

**M. Morin (Sauvé):** Document déposé.

**Le Président:** Document reçu.

**M. Burns:** Article 93), motion de M. Larivière, dépôt de M. Bérubé.

**M. Bérubé:** Document déposé.

**Le Président:** Document reçu.

**M. Burns:** Article 97), motion de M. Larivière, dépôt de M. Bérubé.

**M. Bérubé:** Document déposé.

**Le Président:** Document reçu.

**M. Burns:** Article 99), motion de M. Caron, dépôt de document par M. Tardif.

**M. Tardif:** Document déposé.

**Le Président:** Document reçu.

**M. Burns:** Voilà! Malheureusement, je n'en ai pas d'autres aujourd'hui. C'était quand même pas pire, n'est-ce pas?

**M. Lavoie:** Heureusement qu'on vous pose des questions! Tout ce qu'il y a de positif fait depuis huit mois, c'est de répondre à nos questions. Si vous étiez plus efficaces, on vous promet qu'on poserait moins de questions.

**M. Burns:** Ce n'est sûrement pas en étant mesquin que vous allez faire changer nos idées là-dessus.

Affaires du jour, M. le Président

**Le Président:** Affaires du jour.

### Travaux parlementaires

**Le Président:** Je voudrais convoquer pour quelques minutes à mon bureau les leaders parlementaires.

**M. Lalonde:** Selon l'article 34, M. le Président.

**M. Burns:** Excusez, Mme le Président, j'avais oublié de faire une motion. Avec votre permission, Mme le Président, et celle de la Chambre, je propose que la commission parlementaire de l'éducation, des affaires culturelles et des communications se réunisse immédiatement pour continuer l'examen des mémoires relativement au projet de loi no 1 au salon rouge et que cette commission s'ajourne à 18 heures.

**Mme le Vice-Président:** Cette motion sera-t-elle adoptée?

**M. Lavoie:** Adopté.

**Mme le Vice-Président:** Adopté.

**M. Lalonde:** Mme le Président...

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

**M. Lalonde:** ...en vertu de l'article 34. Le leader vient de répondre à ma première question. Je voulais savoir s'il a l'intention de convoquer la tenue de cette commission pour lundi prochain. Il est peut-être un peu prématuré de le demander, mais je lui fais connaître mon interrogation dès maintenant.

**M. Burns:** C'est un peu pour cela, je pense, que le président convoque les leaders parlementaires. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait de ce problème-là. En ce qui me concerne, étant donné que vendredi prochain et vendredi de l'autre semaine, c'est-à-dire le 24 juin et le 1er juillet, il est évident que nous ne siégerons pas à l'Assemblée nationale, il y aurait peut-être lieu — c'est une suggestion que je ferai à mes collègues, leaders parlementaires — de siéger lundi prochain et l'autre lundi également, quitte à trouver une autre méthode d'accommodement qui est en voie de discussion, actuellement, avec les divers partis et surtout avec les responsables de ce dossier du projet de loi no 1.

Je serai en mesure, de façon définitive, de vous donner mon avis, mais, étant donné qu'on a besoin de la collaboration et surtout de la présence de tout le monde à cette commission, je n'ai pas l'intention de l'imposer d'autorité, mais plutôt d'en arriver possiblement à un consensus avec les partis d'Opposition.

**M. Samson:** Mme le Président, selon l'article 34.

**M. Lavoie:** Mme le Président...

**M. Brochu:** Selon l'article 34, Mme le Président...

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Rouyn-Noranda.

**M. Lavoie:** Sur le même sujet?

**M. Samson:** Sur le même sujet aussi. Je pense que l'honorable leader du gouvernement a mentionné tantôt, dans sa motion, que la commission doit siéger jusqu'à six heures ou 18 heures, si on aime mieux. Est-ce qu'il a mentionné également qu'elle doit reprendre ses travaux à 10 heures demain matin?

**M. Burns:** Oui, j'en donne avis tout de suite après l'adoption de la motion.

**M. Samson:** Parce que ce n'était pas dans la motion. Vous allez le faire après? Merci.

**M. Burns:** Oui.

**Mme le Vice-Président:** M. le leader de l'Opposition officielle.

**M. Lavoie:** Merci, Mme le Président, ai-je bien compris que pour lundi prochain, nous allons en discuter et vous ferez la motion en conséquence, soit demain à la prochaine séance? Est-ce que j'ai bien compris que c'est uniquement la commission qui pourrait siéger lundi ou la Chambre également? On pourrait en discuter?

**M. Burns:** Je suis prêt à discuter cela.

**M. Lavoie:** D'accord.

**Mme le Vice-Président:** Affaires du jour.

**M. Burns:** M. le Président, avant de passer aux affaires du jour, à la suggestion, — et d'ailleurs je l'en remercie — du député de Rouyn-Noranda, je donne avis que cette même commission qui va siéger immédiatement se réunira également au salon rouge, demain matin, pour les mêmes fins, c'est-à-dire l'examen des mémoires en vertu du projet de loi no 1.

#### Motion de M. Julien Giasson sur les problèmes des agriculteurs québécois

**Mme le Vice-Président:** Aux affaires du jour, aujourd'hui, cette Assemblée est invitée à intervenir sur la motion du député de Montmagny-L'Islet: "Que cette Assemblée est d'avis que le gouvernement se montre davantage préoccupé des problèmes des agriculteurs québécois."

M. le député de Montmagny-L'Islet.

#### M. Julien Giasson

**M. Giasson:** M. le Président, le leader de l'Opposition aurait un message à transmettre, mais je me retiens. La motion qui est devant la Chambre, Mme le Président, est bien d'actualité, à mon sens. En effet, l'Assemblée est d'avis que l'actuel gouvernement devrait se préoccuper davantage des problèmes qui confrontent les agriculteurs au Québec en ce mois de juin 1977. Pourquoi, Mme le Président?

D'abord, parce que le parti qui forme l'actuel gouvernement a, depuis quelques années, depuis trois ans, entre autres créé tous les espoirs aux agriculteurs du Québec. Faut-il rappeler le comportement ou les attitudes soutenues par les gens qui formaient l'Opposition officielle dans l'ancien gouvernement? Est-il nécessaire de se remémorer leurs prises de position, les débats qu'ils ont conduits en voulant être toujours les véritables défenseurs de l'agriculture? Je me souviens très bien d'ailleurs, de ce que fut la position du député de Saguenay, dans le temps porte-parole de l'Opposition officielle, donc du parti qui

forme le présent gouvernement. On reprochait, à l'époque, au ministre de l'Agriculture, de ne pas être à la hauteur des attentes des agriculteurs. On proposait une foule de solutions afin de combler les espoirs ou les désirs des cultivateurs du Québec. Au-delà de cela, de ce comportement de l'Opposition officielle sous l'ancien gouvernement, nous avons vu l'actuel premier ministre, chef du parti, prendre des engagements solennels à l'endroit des agriculteurs, leur précisant que l'agriculture au Québec, advenant la prise du pouvoir par le Parti québécois, serait la véritable priorité. Le premier ministre, à de multiples occasions, a déclaré qu'il ferait de l'agriculture son enfant chéri, qu'il mettrait à la disposition des cultivateurs, des politiques agricoles auxquelles ils aspiraient.

Le premier ministre, même après son élection du 15 novembre, a continué pendant quelques jours ou tout au moins un mois, à favoriser la même attitude que celle qu'il avait tenue auparavant. On se rappelle encore une fois les propos qu'il a tenus au congrès général de l'UPA, qu'on se souvienne également de ses prises de position, lors de l'assemblée générale annuelle de la coopérative fédérée. Le premier ministre disait: L'agriculture va véritablement vivre enfin au Québec; la période de cataplasmes sur les jambes de bois est terminée. Je ne sais ce que le premier ministre avait à l'idée, lorsqu'il parlait de cataplasmes, je me suis demandé s'il se souvenait de la législation que l'ancien gouvernement avait votée pour répondre aux demandes des agriculteurs.

On se rappelle les modifications apportées à la Loi du crédit agricole, la loi qui a créé l'Union des producteurs agricoles au Québec, et enfin toutes ces lois qui ont été votées par ce Parlement, par cette Assemblée sous l'empire de l'ancien gouvernement.

Je ne sais pas si c'était là pour le premier ministre des cataplasmes, mais une vérité demeure certaine, c'est que ces lois traduisaient exactement les demandes formulées par les cultivateurs, par la voix des organisations agricoles, que ce soient la Coopérative fédérée, l'UPA ou d'autres organisations agricoles, et même les fédérations spécialisées de production agricole.

M. le ministre, vous aurez votre droit de parole, mais la Loi des producteurs agricoles, qui est la plus grande loi agricole que l'Assemblée ait votée depuis de nombreuses années, est appliquée intégralement justement par ceux pour lesquels cette loi a été votée, c'est-à-dire par l'UPA, par les agriculteurs.

Devant toutes ces attentes des agriculteurs, devant ces espoirs qu'on a fait miroiter à leurs yeux, on sent que la colère verte a commencé à gronder, peut-être pas au point de voir sur les routes les grosses machines agricoles, les épandeurs d'engrais se diriger vers les résidences des députés, comme on l'a vu en 1974, mais déjà on sent fort bien que l'actuel gouvernement, que le ministère de l'Agriculture, entre autres, n'a pas encore commencé à livrer véritablement la marchandise qu'il avait promise par des prises de position de ce parti politique qui forme l'actuel gouvernement.

Je sais, Mme le Président, que depuis le 15 novembre dernier le ministre de l'Agriculture n'a jamais manqué de faire des déclarations. Le ministre de l'Agriculture a eu le verbe très haut, a promis beau-

coup de choses aux agriculteurs du Québec. Il a déploré que la situation dans laquelle il retrouvait le ministère de l'Agriculture l'obligeait à faire une révision en profondeur de la situation. Mais qu'en est-il après cette période de sept mois? Qu'en est-il des transformations radicales que le ministre avait promis de faire?

Vous vous rappelez sans doute, Mme le Président, toute la publicité qui a été faite autour d'une transformation majeure qui devait s'opérer à l'intérieur de l'un des programmes de l'agriculture au Québec. Il s'agit de revoir les nombreux écrits et les déclarations flamboyantes de l'actuel ministre de l'Agriculture sur la transformation du programme des travaux mécanisés en province. Dieu que cela devait répondre à des besoins précis des agriculteurs et que cela devait permettre de transformer l'ensemble du secteur de l'amélioration des fermes! Lorsqu'après coup le fameux programme a été mis en application, qu'est-ce que nous découvrons? Des prises de position des agriculteurs du Québec, de leurs chefs d'associations qui déplorent que le nouveau programme de travaux mécanisés réaménagé selon la volonté du ministre ne répond pas à leurs besoins. Un nouveau plan a été mis sur pied au Québec dans l'exécution des travaux mécanisés. Au cours du printemps, je le reconnais, la période de semences a été plus hâtive qu'à l'habitude. Mais ces changements qu'on a apportés ont fait que beaucoup d'agriculteurs seront obligés de payer entièrement de leur poche les travaux mécanisés qu'ils ont fait faire sur leur ferme parce que le fameux programme du ministère n'était pas encore prêt, parce que la désignation des entrepreneurs en travaux n'avait pas été complétée. De plus, le système d'inspection qui voulait que l'on fasse une inspection avant le début des travaux n'a pu fonctionner parce que les inspecteurs, en vertu d'un nouveau principe d'embauche, n'étaient pas engagés. Ainsi un grand nombre de cultivateurs au Québec, à moins que le ministre nous apprenne qu'il va changer son attitude de ce côté, ont dû faire effectuer des travaux de ferme et devront payer la note sans la participation habituelle du ministère de l'Agriculture.

Mme le Président, nous savons tous qu'au Québec l'industrie première en agriculture est l'industrie laitière, et cela depuis toujours. Puisque nous avons environ 35 000 fermiers du Québec qui vivent de l'exploitation d'une entreprise laitière, les cultivateurs, par suite des engagements du ministre comme des engagements du premier ministre, étaient en droit de s'attendre à des mesures nettement plus fortes, nettement plus importantes que celles qui avaient été mises en place par l'ancien gouvernement. Or, qu'en est-il?

Du côté du lait industriel, nous savons que tout le programme de subsides ou de soutien des prix est entre les mains du gouvernement fédéral. En dépit de cette situation, est-il nécessaire de rappeler ce que, l'an dernier, l'ancien gouvernement a fait en vue de pallier les pertes qu'accusaient les cultivateurs du Québec par suite des changements apportés à la politique laitière du fédéral, politique qui, en vertu d'augmentations considérables des surplus laitiers au Canada, avait demandé aux cultivateurs de diminuer le volume de production, ce qui s'est traduit nécessai-

rement par des pertes de revenus pour les cultivateurs? Qu'est-ce que l'ancien gouvernement a fait? Même s'il s'agissait d'un programme voulant que la responsabilité de la stabilisation, du soutien des prix relève de l'autre gouvernement, l'ancien gouvernement du Québec a décidé d'aider d'une certaine manière et de pallier les pertes subies par les agriculteurs laitiers du Québec en votant, non pas un programme de stabilisation des revenus, ce qui aurait été anormal dans le contexte puisque le fédéral applique déjà un tel programme, mais en votant des crédits spéciaux mis à la disposition des cultivateurs laitiers pour dédommager ou compenser un peu les pertes subies par ces derniers.

J'espérais que M. le ministre de l'Agriculture, étant donné que les politiques fédérales en matière de lait industriel n'ont pas tellement changé pour l'année financière de production... Quand je dis qu'elles n'ont pas tellement changé, il faut tout de même reconnaître que le fédéral a décidé d'absorber tous les déficits accumulés par le fonds de commercialisation ou de mise en marché des produits destinés au marché international.

C'est donc dire que le fédéral a assumé, pour soulager les agriculteurs laitiers du Québec et du pays, un déficit de \$152 millions que les producteurs laitiers du Canada n'auront pas à payer.

Également, le programme fédéral a décidé de diminuer la part que devaient payer les producteurs laitiers pour les coûts de mise en marché des excédents de produits laitiers sur le marché international.

Face à cela, du côté du Québec, j'espérais, lors de l'étude des crédits en commission parlementaire, que le ministre de l'Agriculture nous indique, puisque c'était la volonté de l'actuel gouvernement de soutenir davantage l'agriculture, que lui aussi avait, à même ses crédits au cours de la présente année financière, des sommes qui seraient mises à la disposition des producteurs laitiers afin d'apporter une compensation au moins équivalente à celle que l'ancien gouvernement a donnée l'an dernier.

Mais non, le ministre de l'Agriculture nous a indiqué qu'il n'était pas question pour lui de mettre un sou de ce côté, puisqu'il s'agissait d'un domaine qui était sous la responsabilité ou la juridiction du gouvernement fédéral en matière de soutien et qu'il fallait que le gouvernement fédéral s'en charge.

Qu'en est-il de la position de l'actuel ministre de l'Agriculture vis-à-vis des problèmes vécus par les producteurs sans sol au Québec? Qu'est-ce que notre ministre de l'Agriculture a à offrir aux producteurs de porc, ces producteurs qui font l'élevage porcin au Québec?

On aurait pensé, dans un premier temps, avec toute la publicité qu'on avait faite autour des plans de stabilisation des revenus agricoles qu'enfin les producteurs de porc du Québec pourraient jouir d'un programme de stabilisation des prix, de la même manière que les producteurs de bovins en profitent présentement. Mais non, l'actuel gouvernement s'est tout simplement limité à annoncer pour l'avenir un programme de stabilisation des revenus des agriculteurs uniquement chez les éleveurs de porcelets, ce qui peut représenter environ 10% de l'ensemble de la production ou de la mise en marché qui est faite au Québec par les producteurs de porc.

Vis-à-vis des producteurs de chair de volaille, le ministre, lors de l'étude des crédits, nous indiquait encore une fois qu'il ne voulait pas bouger de ce côté.

Nous savons tous que la Fédération des producteurs de volaille du Québec avait demandé à l'actuel ministre de l'Agriculture de rencontrer son collègue du gouvernement fédéral, M. Whelan, en vue de donner son accord pour l'adoption et la mise en place le plus rapidement possible d'un plan national de mise en marché de la chair de volaille. Puisque l'actuel ministre a préféré...

**M. Gratton:** Mme le Président, question de règlement. Je m'excuse auprès de mon collègue...

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Gatineau.

**M. Gratton:** ... de Montmagny-L'Islet, mais je constate à regret que nous n'avons pas quorum.

**M. Pagé:** Cela n'intéresse pas les PQ.

**M. Gratton:** Peut-être qu'en appelant les députés, cela donnerait la chance au ministre de l'Agriculture, qui est en arrière et qui semble avoir des choses plus pressantes, d'écouter le député de Montmagny-L'Islet.

**Mme le Vice-Président:** M. le député, une commission parlementaire siège en ce moment, nous allons vérifier le quorum.

**M. Pagé:** Il n'y a pas 20 députés.

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Portneuf...

**M. Pagé:** Je m'excuse, madame.

**M. Gratton:** C'est parce qu'il sait compter jusqu'à 20.

**Mme le Vice-Président:** ... j'allais dire que nous allons vérifier le quorum.

**M. Pagé:** Je vous en prie.

**M. Gratton:** Faisons cela. Vérifions.

**M. Pagé:** C'est la rentrée. Ce sont les gens qui disaient que l'agriculture les intéressait.

**Une voix:** À l'ordre! Il n'y a pas plus de monde de votre côté.

**M. Marcoux:** Les agriculteurs sont là, toujours.

**Mme le Vice-Président:** Y a-t-il quorum? M. le député de Montmagny-L'Islet, nous avons quorum.

**M. Giasson:** Mme le Président, au moment de l'appel du quorum, je disais que, du côté de la production de la chair de volaille, le ministre de l'Agriculture n'a pas jugé bon de soutenir vis-à-vis de son collègue du gouvernement fédéral, M. Whelan, le dossier en vue de procéder à la mise sur place d'un plan national

de mise en marché. Par contre, devant... Vous aurez le droit de répondre immédiatement après mon intervention.

**M. Garon:** Vous dites des faussetés. J'ai donné mon accord à M. Whelan, dès le 15 décembre 1976 sur un plan national. Dites la vérité.

**M. Giasson:** De toute manière, Mme le Président, je suis bien informé; je suis même informé que la Fédération des producteurs de volaille du Québec a demandé, depuis au-delà d'un mois, avec insistance au ministère de l'Agriculture de mettre sur pied un plan de stabilisation des revenus des producteurs de chair de volaille. Le ministre n'a pas jugé bon de donner suite à la demande formulée par la Fédération des producteurs. C'est une réalité et j'inviterais le député de Rimouski à vérifier.

Dans les autres secteurs de production agricole chez nous, les cultivateurs, les spécialistes à l'intérieur de ces productions sont toujours en attente de demandes qui ont été placées au ministère de l'Agriculture depuis un mois, deux mois et même davantage. Ces gens déplorent que l'actuel ministre n'ait pas eu le temps d'approfondir ces dossiers. Je comprends que, dans les premiers mois, il devait se familiariser avec des dossiers nouveaux, mais, tout de même, il y a sept mois d'écoulés depuis le changement de gouvernement et il semble bien que le ministre soit encore au stade des études, de la recherche, de la demande de rapports pour être mieux éclairé, mais que les producteurs agricoles du Québec attendent toujours...

**M. Marcoux:** C'était tellement mêlé qu'il fallait faire un ménage.

**M. Giasson:** ... un accusé de réception ou une réponse aux demandes formulées. Décidément, on sent déjà que la colère verte va gronder à nouveau au Québec si l'actuel ministre ne passe pas aux actions plus rapidement qu'il ne l'a fait jusqu'à récemment. Nous avons également d'autres productions agricoles où les producteurs se plaignent. Qu'on se rappelle le dossier de la production de betteraves à sucre au Québec où on doit reconnaître une diminution assez importante des ensemencements, des acres ensemencées au cours de la présente année. On pourrait également parler du problème des oeufs, mais je sais qu'on a des collègues dans cette Chambre qui sont touchés davantage par ce secteur et qui pourront faire valoir leur point de vue sur ce sujet.

Il me paraît que ce que les agriculteurs du Québec attendent du ministre de l'Agriculture, c'est qu'il cesse de faire de grandes déclarations et de manifester de bonnes intentions pour passer aux actes. Je crois qu'il serait fondamental pour le ministre de demander à la Régie des marchés agricoles du Québec d'organiser au plus tôt un référendum auprès de tous les producteurs de porc, en prenant soin d'abord de refaire les listes de producteurs, c'est-à-dire de ne pas procéder, au cours d'un prochain référendum, avec les mêmes listes de producteurs que celles qui furent utilisées lors des deux premières expériences de référendum.

On avait déclaré à l'époque qu'il y avait au Québec, dans un premier temps, 13 000 producteurs. Dans la deuxième expérience de référendum, on en avait déclaré 12 000, mais on sait que, dans la réalité, les vrais producteurs de porc au Québec sont beaucoup moins nombreux que les noms qui avaient été listés comme devant servir à ce référendum.

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Montmagny-L'Islet vous devez conclure.

**M. Giasson:** Certainement, Mme le Président. Il ne faut pas se surprendre, d'ailleurs, que dans ces référendums nous n'ayons pas eu le tiers des producteurs listés qui se soient prévalus de leur droit de vote. Ces gens n'allaient pas voter parce qu'ils ne se sentaient pas de véritables producteurs de porc. J'invite le ministre à demander le plus rapidement possible à la Régie des marchés agricoles de dresser la véritable liste des producteurs de porc afin de procéder le plus rapidement à un référendum qui va permettre de juger si, véritablement, les producteurs de porc, en majorité, désirent la mise en place d'un plan conjoint afin de mieux ordonner la mise en marche de leurs produits. Merci, Mme le Président.

**M. Marcoux:** Qu'est-ce que vous avez fait pour encourager l'agriculture familiale dans ce secteur?

**Mme le Vice-Président:** M. le ministre de l'Agriculture.

**M. Jean Garon**

**M. Garon:** Mme le Président, je suis un peu étonné de l'outrecuidance de l'Opposition libérale de faire une telle motion parce que ce que j'ai vu, en arrivant au ministère de l'Agriculture, c'est l'incurie de ce gouvernement dans ce dossier. Je vais faire l'énumération de dossiers vieux d'années que nous avons réglés dans les six premiers mois. Et, pendant six mois encore, nous allons faire le bilan. Les gens seront estomaqués de voir le nombre de dossiers qui étaient vieux de plusieurs années et que nous avons réglés.

Le premier dossier: entente avec l'Association des médecins vétérinaires, qui étaient en grève, qui étaient en négociations depuis quatre ans avec l'ancien gouvernement. Nous l'avons réglé au début de février.

Nouveau conseil d'administration, dans la raffinerie de sucre, qui avait été composé constamment de politiciens, depuis 1944, tant d'un parti que de l'autre. Nous l'avons changé pour avoir des administrateurs chevronnés qui sont en train, actuellement, de voir à rentabiliser cette raffinerie.

Troisièmement, Loi modifiant la Loi de l'assurance-récolte pour rendre l'assurance-récolte collective facultative. L'ancien gouvernement avait l'habitude de considérer les agriculteurs comme des enfants d'école, comme des gens incapables de prendre des décisions. Tout ce qu'il faisait était de leur dire quoi faire. L'assurance-récolte collective était obligatoire. Nous l'avons rendue facultative parce que nous considérons les agriculteurs capables de prendre des décisions. Résultat, dès cette année, 83%

dans une région, 85% dans l'autre ont pris l'assurance-récolte collective facultative, dans l'Abitibi et dans le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Actuellement, il y a des demandes pour toutes les régions du Québec pour embarquer dans ce régime. C'est cela que le gouvernement a fait.

Augmentation du budget du ministère de l'Agriculture. Il était de \$212 millions, en réalité c'est \$205 millions qui ont été dépensés par les libéraux, l'an passé. Une partie sur le lot. En 1976/77, on l'a augmenté à \$239 millions, sans compter une possibilité de budget supplémentaire. Parce qu'il y a des budgets ouverts. Alors, augmentation considérable du budget, comme nous l'avions dit. Nous avons décidé aussi, comme dans notre programme, d'étendre graduellement l'application de l'assurance-stabilisation des revenus. Nous l'avons étendue, cette année, à deux nouveaux programmes; pommes de terre et éleveurs de porcelets.

Lait école, on en parlait depuis 1880, dans la du lait école. Il s'est fait des études dans tous les vieux partis, depuis le début de la Confédération, qui parlaient du lait école, et il n'y en a pas, de lait école. On a fait le lait école qui va commencer en septembre prochain dans la province de Québec.

Travaux mécanisés, nids à patronage. Comme tous les premiers ministres et les ministres de l'Agriculture en arrivant au pouvoir, on m'a dit: Les fonctionnaires ont voulu les modifier mais ils ne les ont jamais modifiés. Nous les avons modifiés.

**M. Gratton:** ... non plus.

**M. Garon:** Il se fait des travaux et ils ont commencé en même temps que d'habitude. Mais cette année, pour la première année depuis 56 ans, chose que je n'avais pas promise, le printemps est arrivé plus tôt que d'habitude. Depuis 56 ans, le printemps n'a jamais été aussi hâtif au Québec. Cela, on ne l'avait pas promis. Le bon Dieu a récompensé les Québécois. J'ai vu des cultivateurs, j'en ai rencontré, la semaine dernière, en montant à Sorel.

Je suis arrêté en rencontrer ici et là qui me disaient avec fierté: Maintenant, M. Garon, on est capable d'avoir des "bulls" quand on veut, puis de la grosseur qu'on veut. Ce n'est plus comme avant, à la fin de l'automne, un petit maudit "bull" qui n'est pas capable de faire son ouvrage. Maintenant on est respecté et considéré, les cultivateurs, parce que les gars qui ont des "bulls" font de la concurrence entre eux pour nous servir.

Nous avons réussi cela, le cultivateur est un homme respecté dans le domaine des travaux mécanisés.

Le programme de drainage souterrain. Vous allez voir l'article dans le Soleil d'aujourd'hui qui vous dit: Cela ne marche pas comme prévu. C'est vrai, cela va deux fois plus vite. Mes fonctionnaires me disent qu'actuellement il y a près de deux fois plus de drains posés à ce jour qu'il y en avait, l'an passé, à cette date.

**M. Gratton:** Vous pensez cela.

**M. Pagé:** Le printemps est arrivé plus de bonne heure.

**M. Gratton:** C'est parce que le printemps est arrivé plus de bonne heure.

**M. Garon:** Plus que cela, on a enlevé le patronage aussi dans les plans de drainage. Maintenant, c'est le cultivateur qui choisit, il va faire ses plans. Quand j'ai établi le plan, tout le monde m'a dit: Garon se trompe. Mais, aujourd'hui, il y a des firmes qui offrent au cultivateur de faire le plan de drainage au prix que j'ai proposé, c'est-à-dire un cent le pied, environ \$7 l'acre, alors qu'auparavant cela coûtait \$15 l'acre en moyenne.

**Une voix:** Bravo!

**M. Garon:** Puis j'envisage qu'on en arrive à ce qui se passe en Ontario, que le plan de drainage ne coûte rien. C'est cela qui se passe en Ontario parce que les entrepreneurs le font pour rien, pour promouvoir le drainage.

Le programme de création d'emplois en milieu agricole également, \$4,2 millions pour que les cultivateurs puissent avoir de la main-d'oeuvre sur leur terre en même temps qu'on aide les assistés sociaux et les chômeurs.

Le programme d'aide aux expositions agricoles, nouveau programme, parce qu'avant c'était discrétionnaire. Il fallait venir baiser la main du ministre. Il fallait faire des genuflexions, mais le ministre n'a pas le temps de faire cela, il travaille, il établit un programme.

**M. Gratton:** C'est pour cela qu'ils ne peuvent pas vous voir.

**M. Pagé:** C'est pour cela qu'ils ne peuvent pas vous voir.

**M. Garon:** N'ayez pas peur.

Le programme d'aide aux expositions agricoles, maintenant il y a un programme déterminé. Le gouvernement paie 50% des prix payés par l'exposition. Ce n'est plus à la discrétion du ministre, c'est fixe. Les gens pourront planifier à l'avance les montants auxquels ils peuvent s'attendre.

SOQUIA, on disait: Le gouvernement libéral a fait des lois. Oui, il en a fait, mais il ne les appliquait pas. SOQUIA, il avait fait la loi, en juin 1975, mais la compagnie n'a jamais marché, une compagnie gouvernementale qui n'a jamais fonctionné parce qu'il était incapable de décider comment elle fonctionnerait. Qu'est-ce que nous avons fait? Nous avons envoyé une lettre de directives à SOQUIA disant: Vous devez fonctionner de telle façon, avec tel objectif. Dans six mois, trois participations à des entreprises approuvées par le Conseil des ministres: Nutribec, Salaison Olympia et Belcan.

Quatrièmement, le Centre de distribution de médicaments vétérinaires qui est transféré sous l'administration de SOQUIA, parce que le ministère de l'Agriculture n'est pas un commerce. Tout cela dans six mois.

L'Office du crédit agricole, mandat pour négocier avec les institutions financières privées pour pouvoir faire du prêt à long terme aux cultivateurs, nouveauté qui va hâter le financement à long terme des cultiva-

teurs en faisant participer des centaines d'institutions privées dans la province.

Serres de Saint-Hyacinthe pour la recherche sur les céréales, \$1,5 million, un projet qui était là depuis cinq ans. Le gouvernement ne se décidait pas, la recherche, il ne croyait pas à cela. On a décidé de les faire pour avoir un grand centre, parce qu'actuellement on fait beaucoup de céréales au Québec, de plus en plus, de nouvelles variétés, résistantes aux maladies. On a investi, on y a cru.

Les petits abattoirs, le projet de loi a été déposé hier. Encore un vieux dossier de plusieurs années. Vous voyez, attendez, un vieux dossier qui va être bien réglé.

Refonte des programmes du ministère de l'Agriculture. J'ai demandé, actuellement, qu'on revoie tous les programmes sur une base régionale, sur une base provinciale pour voir ce que cela donne dans chacune des régions, ces programmes provinciaux. J'ai rencontré, en janvier, tous les représentants commerciaux du Québec à l'étranger pour leur demander de vendre les produits agricoles du Québec. Maintenant, dans leur réception ou leur distribution de produits, ils vont distribuer à l'étranger des produits québécois nouveaux. On n'avait pas pensé à cela.

Politique d'achats dans les différents services des institutions publiques et parapubliques où on achète pour plus de \$100 millions de produits alimentaires: \$97 millions en 1975. Politique pour qu'un représentant du ministère de l'Agriculture soit l'adjoint au coordinateur du comité, pour que cette politique s'applique dans le domaine agricole et le domaine alimentaire. Croyez-moi, cela ne se fera pas d'un coup sec. Les institutions publiques et parapubliques du Québec vont acheter les produits agricoles du Québec.

Reconnaissance par le premier ministre, lors du sommet économique, de l'agroalimentaire comme secteur prioritaire de développement. De plus, j'ai visité six régions agricoles du Québec sur douze. Là, j'ai arrêté parce que vous "braillez" quand on n'est pas là le vendredi. On va recommencer tout de suite après la session pour finir la tournée de la province. Dans la plupart des endroits, on m'a dit: On n'a pas vu de ministres depuis dix ans, depuis quinze ans, parce qu'ils restent dans leur bureau.

J'ai annoncé pour d'ici un an des états généraux de l'agroalimentaire où on regroupera, pour le développement agro-alimentaire, les producteurs, les distributeurs, les transformateurs de produits alimentaires afin de développer, tous ensemble, ce secteur qui est le plus important de tous les secteurs économiques au Québec: 53% du primaire, 20% de secondaire.

Les plans conjoints? J'ai dit, à plusieurs reprises, que j'étais favorable aux plans conjoints. Avant longtemps, j'aurai des déclarations à faire sur les plans conjoints qui vont être une révélation. Il y a des erreurs qui ont été faites dans le passé et il y a des choses qui doivent être corrigées; nous les corrigeons.

Concernant le plan national dont parlait le député de Montmagny-L'Islet, j'ai dit au ministre Whelan, accompagné du sous-ministre du temps, qui est maintenant son sous-ministre — il doit être capable de le lui

rappeler de temps en temps; il y a une rumeur qui veut qu'il soit candidat libéral fédéral peut-être aux prochaines élections, je ne le sais pas — que j'étais d'accord, en principe, avec un plan national du poulet. Je lui ai écrit, à la fin de mars, pour lui demander de contrôler les importations de volailles au Québec. Fin avril, j'ai écrit aux 64 députés du Québec à Ottawa pour leur dire de faire pression sur M. Whelan. Je l'ai dit à la radio et à la télévision. Dernièrement, j'ai dit à l'Association des meuniers, où il y avait tout près de 500 personnes, que nous étions favorables, comme gouvernement, à un plan national dans le domaine de la volaille. Alors, que ceux qui ont des oreilles entendent!

Évidemment, tous ceux qui sont venus, qui m'ont rencontré et qui m'ont dit: On a tel problème, je leur ai répondu: On va s'en occuper, on va regarder votre problème. Je n'ai rien promis, je ne promets jamais rien, mais je promets de m'occuper du problème des gens. Je sais qu'il y a encore de gros dossiers à régler. En ce qui concerne les petits abattoirs, je pense que d'ici un mois tout sera en place — en tout cas, avant la prorogation de la session — ce problème sera réglé.

**M. Gratton:** Est-ce une promesse?

**M. Garon:** Non, non, ce n'est pas une promesse, c'est un fait.

**M. Pagé:** Un engagement?

**M. Garon:** Une réalisation. Dans le domaine des plans conjoints, également, il va falloir que ce problème soit réglé très prochainement. Un autre problème va survenir prochainement, le problème du lait. Un problème de trente ans, un problème d'unification. Un problème difficile? On va s'en occuper. Il y a aussi le problème du zonage au sujet duquel le gouvernement antérieur n'a jamais été capable de se brancher. Aujourd'hui, on est dans une situation désastreuse au Québec à ce point de vue; il va falloir décider aussi.

Sur chacun de ces quatre dossiers, il y a des ministres dont les têtes ont levé et moi, j'ai les quatre à régler cette année, en même temps, à peu près! Des problèmes pourquoi? Parce qu'ils ont été accumulés par l'incurie libérale. Pas parce que les ministres de l'Agriculture ne faisaient pas leur possible. Parce que le premier ministre vivait dans son blockhaus et faisait à peine la différence entre une vache et un éléphant. Le problème agricole lui était inconnu et le gouvernement n'était pas capable de gouverner dans ce domaine.

Il y en a qui vont essayer de critiquer le ministre? Je vais vous dire ceci. Ils en ont nommé un et ce sera dur de passer au travers.

**M. Gratton:** Vous devriez nous parler de la loto-cabinet. Connaissez-vous cela, la loto-cabinet?

On va mettre les noms dans un chapeau, puis on va tirer ceux qui vont rester et ceux qui vont partir. C'est semblable à la loto-étudiant.

**Mme le Vice-Président:** À l'ordre! M. le ministre de l'Agriculture a la parole.

**M. Garon:** Alors, on va régler les problèmes graduellement. Il y a des gros dossiers qui ne se règlent pas en criant ciseau, où il y a eu des erreurs d'accumulées. Tantôt, on a parlé de FEDCO. Je n'en parlerai pas de FEDCO, parce qu'on est en train aussi de régler ce dossier, sans matraque, sans effusion de sang, sans fractures du crâne, sans poulaillers incendiés, sans merde liquide dans les classeurs aussi. On est en train aussi de faire l'unité dans ce monde. C'est ce à quoi je m'attaque, plutôt que de diviser, et de matraquer. C'est ce qu'on a fait depuis six mois. Je pense sérieusement avoir fait un travail considérable. Il y en a encore plus à faire dans les six prochains mois, mais tous ces dossiers étaient vieux. Les gens ne voulaient même plus en parler dans certains cas. Les gens sont aigris, parce que, depuis des années, le gouvernement s'est refusé à les régler.

Une chose que nous avons faite, c'est les prendre un par un et les régler. Dans ceux que je vous ai mentionnés, il y a des problèmes, qui traînaient là depuis des années et nous les réglons. Nous allons continuer à en régler d'autres. Nous n'avons jamais eu la prétention de tout régler dans quelques jours. Vous savez, quand on passe trente heures en commission parlementaire, on ne fait pas d'autre chose pendant ce temps. On a passé nos trente heures tranquillement; on n'était pas énervé. Dans tous les dossiers, nous allons procéder de la même façon, avec bon sens, avec calme et sérénité pour pouvoir régler les dossiers et non pas essayer de faire de la petite politique.

Je suis étonné que cela vienne du parti d'en face. Quand on parle de bois mort, ils ont raison, les jeunes. Ils n'ont pas réglé les dossiers, ils ont laissé des dossiers pourris devant nous. Après cela, ils disent: Prenez-les donc, réglez-les donc. Vous les prenez et ils tombent quasiment en poussière tellement ils sont vieux, puis ils ne signifient plus rien. Il faut tout rebâtir à neuf dans un paquet de secteurs, parce que ces dossiers ont traîné pendant des années. Quand vous parlez du lait, la chicane entre les syndicats agricoles et les coopératives, c'est un dossier de trente ans. Il y a trente ans que cela dure et cela n'a jamais été tranché par aucun gouvernement.

Actuellement, les coopératives nous demandent de le régler. Je m'attends, d'ici quelques jours également, que les syndicats agricoles nous le demandent aussi, parce qu'ils ont eu le mandat, en novembre dernier, de régler le différend entre les deux fédérations pour unir les deux laits. On va dire que l'UPA ne l'a pas réglé. Il lui reste à l'admettre, si elle est capable, mais il faut qu'elle l'admette, puis qu'elle demande au gouvernement de le régler. C'est cela. Il y a un peu de cela dans la mauvaise humeur de l'UPA.

Il y a un peu les élections à la chefferie au mois de novembre prochain. Il y a un peu aussi que les référendums dans le porc, il y en a eu deux et cela a coûté de l'argent. Il y a des fédérations qui doivent de l'argent. Tout cela mis ensemble fait qu'il y a une certaine aigreur. Cela ne veut pas dire, pour autant, que le ministre va s'énerver, puis qu'il va régler les dossiers à peu près. Les dossiers doivent être réglés, et bien réglés, et c'est ce que nous allons faire.

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Huntingdon.

## M. Claude Dubois

**M. Dubois:** Merci, Mme le Président. M. le ministre de l'Agriculture est très élogieux envers lui-même, mais je crois qu'encore une fois s'éteint une des flambées d'espoir qui s'étaient allumées le soir du 15 novembre. De fait, un mécontentement et une déception générale profonde se manifestent d'une façon accrue chez les producteurs agricoles du Québec. Les journaux traitant d'agriculture relatent non pas des cas de producteurs furieux, mais bien une foule de témoignages et de situations très alarmantes.

Je voudrais attirer votre attention sur une considération contenue dans le programme du Parti québécois et qui se lit comme suit: "Un gouvernement du Parti québécois s'engage à protéger les producteurs québécois contre l'importation abusive de denrées concurrentielles en intégrant les canaux de distribution appartenant à des intérêts étrangers aux coopératives."

Cette intention pourrait être valable mais seulement dans la mesure où les producteurs du Québec voudront bien s'associer au projet gouvernemental qui, soit dit en passant, n'a pas encore fait l'objet d'un plan de mise en application concrète.

Est-ce bien la façon la plus logique de procéder? Il est permis d'en douter. Le consommateur québécois veut bien acheter des produits québécois, mais certainement pas à n'importe quel prix. C'est ici précisément que se situe le problème de l'expansion des produits agricoles au Québec.

Les pressions économiques que subissent le Québec et le Canada viennent essentiellement de notre voisin du sud avec lequel nous ne sommes plus du tout compétitifs et ce, à tous les points de vue. Je répète qu'il me semble inutile de faire reposer le développement de l'agriculture au Québec sur une réforme et une intégration du réseau de distribution au système coopératif.

C'est simplement un manège politique qui ne nous rapporterait rien. Nous devons rendre nos produits compétitifs alors nous n'aurons plus besoin de barrières tarifaires. L'agriculture doit cesser d'être créée à la mitaine. Les terres du Québec ont un potentiel énorme et sous-développé. Il faut donc assurer l'utilisation des ressources négligées. Pour ce faire, il nous faut donc développer les techniques biologiques et mécaniques utilisées par nos agriculteurs afin de maximiser le rendement de nos terres agricoles.

Il faut également se donner une politique de formation et d'information des agriculteurs québécois qui fasse qu'ils soient à la fine pointe de l'actualité et du progrès. Au lieu de cela, l'actuel ministre se plaît à affirmer que seul un oui au référendum pourrait être bénéfique à l'agriculture québécoise. C'est une façon implicite de reconnaître son incompetence à régler les problèmes. Et comme le référendum ne viendra pas avant deux ou trois ans, il n'est pas réjouissant de s'imaginer dans quel état sera l'agriculture québécoise à ce moment.

Le ministre a promis, ce qui est très urgent, une régie des grains de provende après le référendum. Il s'agit là d'une forme de chantage odieux qui n'a pas sa raison d'être venant d'un gouvernement responsable dont le mandat reçu de la population en est un de bon gouvernement.

Contrairement à ce que pense le ministre et en appui à la motion libérale, nous croyons que le ministre pourrait faire davantage pour améliorer le sort et le rendement de l'agriculture au Québec. Nous le pressons de prendre des mesures concrètes et immédiates afin de relancer l'agriculture et, par le fait même, un secteur très important dans l'économie québécoise. Merci, Mme le Président.

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Port-neuf.

**M. Picotte:** Ce ne serait pas plutôt de Maskinongé?

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Maskinongé. Vous m'excuserez, M. le député de Maskinongé.

#### M. Yvon Picotte

**M. Picotte:** Merci, Mme le Président. Je savais, au tout début, que le ministre de l'Agriculture avait énormément de difficultés à se démêler dans les dossiers agricoles, mais son intervention d'il y a quelques minutes m'a prouvé qu'il était vraiment un agriculteur de salon, comme d'ailleurs, plusieurs de ses collègues d'en face. Je veux bien prendre la parole du ministre que de nombreux dossiers ont été réglés depuis sept mois, aujourd'hui, anniversaire sombre de l'avènement de ce vrai et bon gouvernement sauveur des Québécois. Je veux bien croire que plusieurs dossiers ont été réglés dans toutes sortes de domaines. Je veux bien prendre la parole du ministre de l'Agriculture qui dit, comme il l'a fait d'ailleurs dans son discours, qu'avec sérénité et calme il va discuter avec les producteurs agricoles pour tâcher de régler leurs problèmes.

Je veux bien prendre aussi la parole du ministre de l'Agriculture qui disait, mercredi dernier, au chef de l'Opposition officielle que, depuis les 30 dernières années, il était le ministre de l'Agriculture qui avait l'agenda le plus chargé et qui avait fait le plus de rencontres. Le résultat de ces rencontres, de son agenda surchargé, de ces règlements de problèmes depuis sept mois? J'aime mieux prendre la parole des gars qui connaissent l'agriculture, des gars qui connaissent vraiment l'agriculture, pas des avocats, pas des professeurs d'université, des gars qui connaissent vraiment le milieu agricole.

La meilleure référence que je puisse posséder présentement, c'est la Terre de chez nous, dont le dernier exemplaire a été publié dernièrement. Exactement 27 têtes d'affiche de la fédération de l'UPA critiquent le ministre de l'Agriculture. Imaginez-vous si ce ministre de l'Agriculture a tout un avenir devant lui. Dans la Terre de chez nous, un représentant de l'UPA dit textuellement: Je suis complètement d'accord avec les commentaires des présidents régionaux de l'UPA. Là-dedans il y en a qui disent que tout le monde est unanime pour dire que cela va mal, que ce gouvernement leur avait promis la lune et qu'il n'a rien réglé. Ils n'ont rien fait jusqu'à maintenant. Ils font uniquement se pencher sur les problèmes. Ils ne sont plus capables de se relever, à un moment donné à force

de se pencher trop souvent. Le gars dit: Je suis complètement d'accord avec les commentaires des présidents régionaux.

Le ministre de l'Agriculture devrait prendre position en faveur des agriculteurs ou qu'il démissionne.

Sept mois au pouvoir, sept mois pour travailler. On est déjà rendu à réclamer la démission du ministre de l'Agriculture. Ce n'est pas moi qui demande cela, Mme le Président. Ce sont des agriculteurs. Ce sont des présidents régionaux de l'Union des producteurs agricoles. Des gars qui ont les deux pieds dans le sol, qui travaillent sur une terre et qui savent ce que c'est une entreprise agricole. Ce sont ces gens qui demandent cela. Ce n'est pas surprenant que ces gens demandent cela, Mme le Président. Il ne faut pas se surprendre. Même le premier ministre est allé gesticuler devant un congrès des producteurs agricoles — vous savez comment il est votre premier ministre quand il commence à partir, il ne dit rien, mais il brasse — et il leur a dit: On va s'occuper de la classe agricole. L'enfant chéri du premier ministre. Au moment où on a amorcé le débat tantôt, il y avait onze députés du Parti québécois en Chambre pour défendre le ministre de l'Agriculture. C'est tout un record.

**M. Garon:** ...pas un libéral. Vous êtes trois en Chambre.

**M. Marcoux:** Question de règlement, Mme le Président.

**Mme le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Marcoux:** Voulez-vous vérifier le quorum parce que je remarque qu'il y a très peu de présence chez nos amis d'en face?

**M. Picotte:** Mme le Président, j'espère que ces balivernes des députés du parti au pouvoir ne seront pas comptées sur mon temps.

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Maskinongé, nous allons vérifier le quorum.

**M. Picotte:** Ce n'est pas surprenant, Mme le Président, que toute la classe agricole soit déçue. On lui a promis mer et monde en gesticulant de toutes sortes de façon. L'enfant chéri du premier ministre, l'agriculture, avec un ministre qui a de la difficulté à se démêler dans les problèmes.

Lorsque le Parti québécois faisait des journées nationales avant qu'il prenne le pouvoir, soit avant le 15 novembre dernier, c'est facile...

**M. Garon:** Question de privilège. Pourquoi inscrire des mensonges au feuilleton? J'aimerais dire qu'il y a 23 députés du Parti québécois en Chambre, il y a 3 libéraux et il y en a un de l'Union Nationale.

**M. Roy:** Mme le Président, il m'a oublié, je m'inscris en faux.

**M. Garon:** Ah oui! il y en a 5. Il y a également le député de Beauce-Sud.

**M. Picotte:** Moi qui croyais, M. le ministre, que votre spectacle était fini lorsque vous vous êtes assis tantôt. Cela m'a l'air que ça continue.

Mme le Président, j'étais en train de mentionner les journées nationales du Parti québécois, par exemple à Sainte-Croix de Lotbinière, en date du 14 février 1976. On a essayé de démontrer à la classe agricole du Québec que nous autres, du Parti québécois, on avait les solutions possibles à tous les problèmes. Que nous autres les Québécois, c'était tout simplement une question de jours pour régler les problèmes qui existaient au Québec. On apportait des résolutions. On mentionnait dans toutes ces résolutions: On demande au gouvernement de faire telle chose et ceci en priorité. Priorités, d'ailleurs, dans bien des domaines, qu'ils ont mises de côté. Et c'est vrai qu'on a passé 30 heures en commission parlementaire à questionner le ministre. Pour lui, il croyait que c'était du temps perdu. Pour les agriculteurs du Québec, c'était leur façon de constater jusqu'à quel point le Parti québécois ne connaissait rien des problèmes agricoles. Quand on a parlé du zonage agricole, tout ce que le ministre réussissait à dire: Cela fait des années que le Parti libéral qui était le gouvernement était censé adopter cette loi.

On s'en va à la ruine parce que le Parti libéral n'a pas adopté cette loi. Qu'est-ce que vous attendez, après sept mois, pour l'adopter la loi? Qu'est-ce que vous attendez pour l'inscrire au feuillet? Les autres vont continuer de discuter de la langue quand même, déposez-la au feuillet pour qu'on en discute. Vous mentionnez depuis tantôt que cette politique est en train d'anéantir l'agriculture parce que la loi n'a pas été déposée, vous savez que cela presse, M. le ministre. D'ailleurs, cela avait été demandé par des collègues ici, en Chambre, lors de la journée nationale du 14 février 1976.

Je pourrais vous énumérer une foule d'autres personnes qui sont, comme je l'ai mentionné tantôt, des têtes d'affiche dans le domaine agricole et qui se plaignent du marasme actuel. Vous vous abonneriez à la Terre de chez nous et vous allez pouvoir toutes les lire, vous allez pouvoir voir leur nom, à part cela, elles sont identifiées et cela va vous renseigner, en plus. Il y a énormément de têtes d'affiche qui disent que dans la classe agricole cela va mal. On parle déjà, au bout de sept mois, de contester et de se promener dans les chemins; on parle déjà de colère verte. Ce n'est pas surprenant. Quand on ne s'attend pas de prendre le pouvoir on peut faire croire n'importe quelle baliverne, n'importe quelle folie à une population parce qu'on est certain qu'on n'aura pas à régler les problèmes. Mais le jour où on se fait jouer un tour, comme vous vous en êtes fait jouer un le 15 novembre dernier, là vous êtes obligés tout simplement de vous asseoir et d'essayer de régler les problèmes. Je sympathise bien gros avec le ministre de l'Agriculture pour la nomination qu'il a eue. Je suis pas mal certain qu'avant d'offrir au ministre actuel le poste de ministre de l'Agriculture — sans être dans le secret des dieux — le premier ministre a fait bien des contacts ailleurs et qu'il a essayé bien des refus. C'est compliqué, l'agriculture, et c'est pour cela que je sympathise avec le ministre. Cela ne se règle pas comme cela. C'est bien compliqué parce que l'agriculteur dépend

du temps qu'il fait, qui, comme on le connaît au Québec, n'est pas toujours agréable et facile pour la culture.

Quand il fait trop beau, cela n'est pas bon pour l'agriculture. Dernièrement, il ne pleuvait pas, c'était effrayant, tout le monde était en prière pour qu'il pleuve parce qu'on disait: Nos agriculteurs vont faire faillite. Quand il pleut trop, ce n'est plus bon pour l'agriculture. Finalement, le climat qu'on possède, c'est évident que c'est un climat qui est délicat pour l'agriculteur québécois. Toutes les solutions qu'on nous a proposées et qu'on nous a chantées... Il y a des députés en cette Chambre qui faisaient partie de l'UPA, qui nous demandaient des plans conjoints et la stabilisation du revenu agricole, qui nous demandaient de considérer le revenu de l'agriculteur comme celui d'un ouvrier spécialisé. Tous ces gars qui, à ce moment, nous rencontraient dans les régions et nous donnaient des ultimatums, à nous, ils connaissaient la solution, ils nous proposaient des solutions. Aujourd'hui, ces mêmes gars sont au pouvoir, ils ne parlent plus, on ne les entend plus parler. J'espère qu'ils vont parler parce que c'est en plein l'occasion. On ne les entend plus crier. Ils ne doivent pas plus parler aux caucus parce que leurs petites solutions qu'ils avaient dans leurs poches, s'ils s'ouvraient la trappe au caucus pour en parler, le ministre aurait encore bien moins de difficultés, il prendrait cela tout fait et il arrêterait de nous dire que l'agriculture, au Québec, c'est simple.

C'est simple, mais si cela continue comme cela, on n'en aura plus. Il est grand temps que ce gouvernement qui est là uniquement depuis sept mois prenne ses responsabilités, arrête de dire que cela dépend des autres. Prenez-les, vos propres responsabilités. Vous en aviez des solutions, mettez-en sur la table, et si vous n'êtes pas capables d'administrer, donnez votre place à d'autres, ils vont s'en charger. Merci, Mme le Président.

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Beauce-Sud.

#### **M. Fabien Roy**

**M. Roy:** Mme le Président, je ne peux évidemment pas demeurer silencieux sur la motion qui est actuellement présentée par mon collègue, le député de Montmagny-L'Islet. Cependant, je veux être bien clair au début de mon intervention. Je n'ai pas l'intention de faire un débat partisan avec la question agricole. Si j'avais à le faire, je pourrais dire à mes collègues, surtout à celui que je viens d'entendre, qu'au cours des seize dernières années, alors que les libéraux ont été au pouvoir pendant douze ans...

Comme je n'ai pas l'intention de faire un débat partisan, je vais limiter cette observation politique à cette courte phrase.

Ce n'est pas la première fois qu'il y a des débats concernant l'agriculture au Québec dans cette Assemblée, depuis 1970. Il y en a eu, je dirais même deux, parfois trois par session. Nous venons de terminer l'étude des crédits du ministère de l'Agriculture où nous avons discuté, en dehors de toute partisanerie, pendant 25 heures. Je veux rendre hommage à

mes collègues, tant du côté ministériel que du côté de l'Opposition, pour avoir fait preuve d'objectivité lors de l'étude de ces crédits. Mais, Mme le Président, j'aimerais attirer l'attention du nouveau gouvernement, de mes nouveaux collègues et rappeler à mes ex-collègues, c'est-à-dire à ceux qui ont déjà été au pouvoir, à ceux qui ont fait partie de l'ex-gouvernement, qu'il faut examiner la situation agricole dans toute sa dimension et regarder les causes plutôt que de se limiter à parler des conséquences.

Depuis 1960, au Québec, depuis le début de la Révolution tranquille, j'ai nettement l'impression que nos gouvernements qui se sont succédé ont tout simplement cessé de croire à l'importance de l'agriculture et de la classe agricole au Québec. Les ministres de l'Agriculture qui se sont succédé — je ne parle pas de l'actuel ministre — se sont plaints, à tour de rôle de ne pas avoir l'appui nécessaire au Conseil des ministres, de ne pas avoir l'appui nécessaire au ministère des Finances pour être capables de faire adopter par le gouvernement les politiques et les budgets nécessaires au développement et à l'expansion de la classe agricole au Québec.

Le premier problème, il est là. Tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas un gouvernement, quel qu'il soit, qui ne soit pas foncièrement et fermement convaincu de l'importance et du rôle vital que jouent dans notre économie québécoise, qui n'est pas différente de l'économie des autres nations, la classe agricole et les agriculteurs du Québec, on parlera toujours pour rien et on perdra notre temps. L'agriculture est dans un corridor qui se rétrécit de plus en plus et qui nous donne l'impression actuellement qu'on se dirige vers une voie sans issue.

Je vais donner plusieurs exemples. D'abord, nos gouvernements, depuis quelques années, ont multiplié les subventions, — et ces lois existent encore — en vue de la disparition des petites entreprises para-agricoles dans nos milieux ruraux, sous prétexte d'un plus grand rendement, sous prétexte d'une plus grande efficacité. On a livré les agriculteurs québécois à des monopoles et, quand je dis des monopoles, j'inclus certaines coopératives. J'ai travaillé dans le milieu coopératif et je pourrais en parler longuement. Lorsque l'agriculteur, comme n'importe quel autre membre d'une classe sociale, n'a qu'un seul endroit où il faut livrer son produit ou faire ses affaires et qu'il n'a aucune possibilité de choix, je dis, Mme le Président, qu'il est en face d'un monopole. Je remercie mes collègues.

J'aimerais ajouter que, depuis 1970, le gouvernement n'a fait aucun effort pour protéger, un tant soit peu les petits et les moyens agriculteurs. Nous avons assisté, depuis 1970, à la disparition d'au moins une dizaine de milliers de producteurs laitiers au Québec. Ils étaient 40 000 il y a quelques années; ils sont moins de 28 000 aujourd'hui. Si j'en juge par le nombre d'encans qui se poursuivent, au Québec, à l'heure actuelle — ils ont été dénoncés pendant six ans par le Parti québécois à cette Assemblée et ils se poursuivent encore au même rythme, Mme le Président, puisqu'il n'y a pas de changements, il n'y a pas plus d'espoir qu'il y en avait.

Le nombre de producteurs laitiers au Québec sera moins de 20 000 d'ici cinq ans. Qu'on regarde les autres secteurs de la production agricole, alors

que les agriculteurs ont dû se retourner et se retrouver derrière des plans conjoints, avec des règlements d'exclusivité, avec des règlements de mise en marché, avec une réglementation dans laquelle les plus gros ont été aux prises avec des difficultés, c'était une question de vie ou de mort. Cette formule est à revoir, parce que c'est une formule qui est incomplète et que nos gouvernements ne se sont pas donné la peine de la regarder. On a laissé les agriculteurs se débattre entre eux et les petits, évidemment, ont été obligés de disparaître. Ceux qui font du bureau de comté comme moi, dans les comtés ruraux, savent de quoi je parle. Les agriculteurs, lorsqu'ils viennent nous rencontrer, qui ont 55 ou 56 ans, 58 ans, 60 ans, en attendant d'avoir leur pension de sécurité à la vieillesse, en attendant d'avoir l'âge de 65 ans, sont livrés, à l'heure actuelle, presque au désespoir, parce qu'il n'y a plus personne qui semble être intéressé à défendre cette classe de gens.

Pour aller un peu plus loin, je vous dirai qu'il n'y a plus de possibilité, pour les fils de cultivateurs, pour les jeunes agriculteurs du Québec, neuf sur dix de ceux qui sont intéressés, de s'établir dans l'agriculture, parce que, premièrement — et là le gouvernement est un peu en otage — selon les politiques du prêt agricole provinciales — je ne parlerai pas des politiques de prêt agricole fédérales — les agronomes, les responsables des différents bureaux régionaux — cela fait deux fois que j'attire l'attention du ministre dans l'Assemblée nationale, je le dis encore aujourd'hui — refusent systématiquement de donner des formules de demande d'emprunt aux jeunes agriculteurs. Il y a des collègues du côté ministériel qui donnent des signes d'approbation et qui connaissent les mêmes problèmes, tant du côté ministériel que de l'Opposition. C'est un phénomène que nous retrouvons partout au Québec, à l'heure actuelle.

J'estime que le ministre de l'Agriculture devrait donner des ordres extrêmement sévères aux fonctionnaires de son ministère pour qu'au moins les demandes d'emprunt puissent être acheminées à l'Office du crédit agricole, pour que ceux qui ont la responsabilité d'étudier ces formules de prêts puissent être en mesure de les examiner et d'examiner les causes, les raisons pour lesquelles ils doivent refuser le prêt agricole à ces jeunes agriculteurs.

Le ministre de l'Agriculture actuel doit avoir énormément de difficultés à mettre sur pied une politique d'établissement agricole. J'ai dit que je voulais faire un débat en dehors de la partisanerie politique, en regardant objectivement le sérieux de la situation, de façon qu'on cesse de charrier les agriculteurs sur le plan politique pour tâcher de faire croire qu'on est toujours en mesure de les sauver, alors qu'en réalité on se retrouve toujours dans la même situation. Pour être capable de bénéficier d'un prêt du Crédit agricole provincial, il faut que l'agriculteur soit détenteur d'un quota de lait d'au moins 200 000 livres, sinon, il n'a pas droit à un prêt. On refuse même de transférer un prêt agricole d'un agriculteur, rendu à l'âge de la retraite, à son fils qui est intéressé à commencer avec une entreprise agricole de petite taille, pour continuer l'oeuvre familiale, l'entreprise familiale. C'est un refus systématique de la part des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture du Québec.

Quand une classe de la société refuse d'accepter

de nouveaux arrivants, nous assistons automatiquement à un vieillissement de cette classe sociale et elle est vouée, évidemment, à l'extinction à plus ou moins brève échéance. C'est la situation dans laquelle se trouve la classe agricole du Québec, puisque les quotas dépendent du gouvernement fédéral. J'ai été surpris, pour ne pas dire plus, de constater que nos gouvernements qui se sont succédé n'ont jamais élevé publiquement la voix pour protester contre le fait que des petits cultivateurs se sont fait enlever une partie, un pourcentage de leur quota de lait, l'an dernier. Ils n'ont pas été capables de ravoier un minimum de quota pour, au moins, se rattraper.

Je sais que c'est une décision du fédéral, mais j'aurais cru que le gouvernement actuel du Québec, le nouveau gouvernement, le ministre de l'Agriculture ne se gêne pas pour se lever et protester contre cette exploitation faite à l'endroit des petits et des moyens agriculteurs.

En terminant, je veux avertir le gouvernement actuel d'ouvrir l'oreille toute grande et d'être très attentif aux demandes de la classe agricole. Je demande au ministre de faire la même chose et de ne pas se gêner de réclamer, par l'effort si c'est nécessaire, au Conseil des ministres. Il a un beau programme, le Parti québécois, cela a suscité de l'espoir dans le milieu agricole. Je dois admettre, à ma déception, qu'il n'y a pas eu de grande réalisation de faite jusqu'à présent. Ceci constitue un avertissement très sérieux au gouvernement. Je ne veux pas et il serait extrêmement malheureux qu'on se serve de la classe agricole comme otage, comme bouc émissaire dans le débat constitutionnel qui, comme on le sait, est déjà engagé à l'heure actuelle.

Des décisions doivent être prises par le gouvernement. Si le fédéral va trop loin, le gouvernement doit avoir le courage de se lever et de le dire; à ce moment-là, le gouvernement aura l'appui de l'Opposition.

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Saint-François.

#### M. Réal Rancourt

**M. Rancourt:** Mme le Président, permettez à un agriculteur de prendre la parole dans cette enceinte. M. le premier ministre a affirmé que l'agriculture est une priorité absolue, ni plus ni moins. Nous avons vérifié cette affirmation par l'annonce d'un budget supérieur de 12,9% aux dépenses de l'année dernière; l'augmentation est de 28,1% comparativement à 18,8% pour l'ensemble du gouvernement. Cela est du positif! Personne ne peut nier la nécessité d'obtenir l'autosuffisance car nous savons qu'il est souhaitable et normal d'assurer soi-même son alimentation. Personnellement je suis d'accord avec le président de l'UPA pour dire que les agriculteurs et les consommateurs auront définitivement à choisir entre une agriculture fortement concentrée aux mains des multinationales et une agriculture de type familial corrigée par des mécanismes de gestion de l'approvisionnement.

Ce phénomène, bien sûr, n'est pas particulier au Québec; nous assistons, à notre porte, à la naissance de supergéants. Comme on peut le prévoir, vers

1980, une trentaine de poulaillers suffiraient pour alimenter tout le marché des oeufs des États-Unis. L'URSS, de son côté, compte déjà six usines de plus de un million de pondeuses. Parallèlement à cette évolution de type industriel, on voit l'expansion de la formule des plans conjoints, ce qui permet à des entreprises de type familial de relever les défis économiques — ajustements de l'offre à la demande, concentration des services, standardisation de la qualité — sans détruire les avantages des unités à la mesure des hommes et en permettant une rentabilité certaine.

Les véritables producteurs agricoles ont choisi depuis longtemps la formule du plan conjoint comme l'outil actuel permettant aux producteurs d'accaparer les contrôles et les pouvoirs dans la mise en marché de leurs produits. Malgré les attaques et les accusations des compagnies, les intégrateurs, les gouvernements et leurs commissions — exemples: commissions Plumtre, Drouin et associés, les soi-disant représentants des consommateurs — aucun des adversaires des plans conjoints n'a réussi à prouver que cette formule était incapable d'assurer qualité, quantité et prix concurrentiel. Les producteurs organisés en plan conjoint au Québec ont manifesté un dynamisme et une efficacité malgré les obstacles extérieurs aux producteurs, importations, dissidences, etc.

Il est universellement connu que les terres d'étendue moyenne entre les mains des producteurs, exploitées avec soin, produisent plus à l'acre que les grandes exploitations tout en faisant appel à moins d'énergie consommée. Les dissidents, entre autres, au niveau des plans conjoints, tentent de faire administrer par un office, plutôt que par une fédération des producteurs. Les pouvoirs qu'ils demandent au niveau du plan sont extrêmement limités puisqu'on rejette le pouvoir des contingentements, le pouvoir sur l'entrepôt, le pouvoir de contrôler l'importation et, enfin, le pouvoir de créer une agence de commercialisation.

Ce qu'ils contestent, c'est, premièrement, que le syndicalisme agricole administre les plans conjoints; 2) que les plans conjoints aient les pouvoirs essentiels pour défendre les véritables intérêts des producteurs agricoles.

Mme le Président, nous savons que le problème de la protection des sols arables est de première importance, et il est essentiel que nous le réglions en collaboration avec les milieux concernés. Dans mon esprit, ce zonage doit s'accompagner de plusieurs autres mesures visant à la rentabilité de l'agriculture, et nous réaliserons ce que tous attendent depuis si longtemps.

Mme le Président, dans la programmation du ministère il y a, je crois, ce qui me paraît être le projet des années à venir; celui d'un plan global de revalorisation des jeunes bovins issus des troupeaux laitiers du Québec. Il faut bien comprendre que ce plan de développement ne doit d'aucune façon entraver le maintien, l'amélioration et l'évolution souhaitable du cheptel laitier. Cet élevage était la base de l'économie agricole du Québec et doit continuer de l'être. Dans un plan global de revalorisation des sujets issus de troupeaux laitiers, c'est le potentiel économique de ces sujets que l'on a plus ignoré dans le passé, et c'est ce qui devra dorénavant figurer au premier rang

de l'essor qui redonnera à l'élevage bovin l'évolution progressive dont il a un urgent besoin.

Mme le Président, ce plan de production comprend, pour être bref: 1) veaux d'abattage; 2) bovins d'embouche; 3) bovins d'abattage; 4) génisses d'élevage.

L'État. Le ministère de l'Agriculture a un rôle déterminant à jouer dans l'élaboration des mesures d'encouragement à la production, puisqu'il est le seul qui peut intéresser tous les paliers du circuit qui s'étend du producteur au consommateur. Il est souhaitable que l'État encourage la participation des producteurs et de leurs associations au processus d'élaboration de ces programmes.

Voilà le schéma d'un engagement économique qui pourrait à long terme conférer à l'élevage bovin du Québec une allure tout autre que celle qui la caractérise de nos jours. Il le fait à partir des sujets mal exploités issus de troupeaux laitiers, mais il ne faudra ni négliger, ni escamoter aucun maillon de la chaîne du développement; structure d'élevage, plan de production, plan de commercialisation, programmes d'information aux consommateurs, publicité, renseignements.

Mme le Président, je m'inscris en faux contre ceux qui prétendent que le gouvernement, mon gouvernement ne fait rien pour l'agriculture du Québec.

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Roberval.

#### **M. Robert Lamontagne**

**M. Lamontagne:** Mme le Président, vous comprendrez facilement que, comme député du comté de Roberval, où l'on compte beaucoup d'agriculteurs et de producteurs laitiers, il m'incombe de participer à ce débat, à la fois sobre et d'actualité, parce qu'il ne s'agit pas, dans la motion du député de Montmagny-L'Islet, de dire que le gouvernement, le ministre de l'Agriculture ne fait rien, mais plutôt de l'inciter à faire davantage et peut-être de procéder autrement. Peut-être le ministre se rappellera-t-il, avec nous, des semaines qui ont précédé le 15 novembre dernier et d'un comté comme le mien, celui de Roberval, où les producteurs laitiers étaient en proie à différents problèmes connus de tous et qui étaient malheureusement exploités par ceux qui prétendaient alors et qui prétendent encore aujourd'hui avoir toutes les solutions.

Le comté de Roberval, Mme le Président, compte un nombre considérable de producteurs laitiers. Tous ceux et celles qui, dans notre région, avaient à parler de l'agriculture, comme je le disais hier soir à cette Assemblée nationale, venaient nous convaincre que le ciel du Parti québécois était maintenant à portée de la main dès le 15 novembre au soir.

C'est peut-être là le problème, l'un des problèmes du ministre de l'Agriculture actuel, d'avoir tellement promis, tant aux producteurs laitiers qu'aux agriculteurs en général, qu'il est humainement impossible de réaliser autant de promesses, farfelues pour la majorité. J'écoutais tantôt le député de Beauce-Sud qui disait: C'est trop important l'agriculture pour en faire un débat politisé, je suis d'accord, mais pourquoi,

maintenant qu'il est au pouvoir, le ministre de l'Agriculture essaie-t-il de convaincre les agriculteurs que s'il y a des problèmes, il y a une autre solution. Avec l'indépendance, il n'y aura plus de problèmes en agriculture.

**M. Lessard:** Attendez.

**M. Lamontagne:** Un instant, s'il vous plaît! Mme le Président, laissez-nous parler.

**Mme le Vice-Président:** M. le député.

**M. Lamontagne:** Que l'indépendance s'en vienne ou s'en aille, on verra cela plus tard. Pour le moment, pour aller faire croire aux agriculteurs et aux producteurs laitiers que l'indépendance au Québec va régler les problèmes de l'agriculture, il ne faut pas connaître ce qu'est l'agriculture au Québec. C'est extrêmement complexe et je pense que le ministre de l'Agriculture essaie de faire tout ce qui est humainement possible pour apporter ce qu'il peut à l'agriculture. Peut-être que son "extinction" de voix témoigne de sa volonté d'en parler jour et nuit même, mais peut-être devrait-il le faire autrement.

Mme le Président, la meilleure façon de parler d'une façon sobre et apolitique de l'agriculture, serait de citer ceux qui la dirigent dans chacune de nos régions. Pour être bien sûr que je commence par la mienne, je vais citer au texte: M. Bertrand Tremblay, président de la fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean "Pour une fédération en voie d'organisation la période de gestation... Excusez, je suis dans une autre région, il y en a tellement. "Nous sommes très déçus des démarches et réponses non obtenues à date par le ministre de l'Agriculture. Premièrement, il ne répond ni aux lettres, télégrammes ou invitations envoyés par notre fédération." Je vais arrêter là, Mme le Président.

Le ministre de l'Agriculture nous a dit tout à l'heure: Je vais partout, comme pas un ministre ne l'a fait depuis 30 ans dans la province. Pourquoi dire des choses comme cela, alors que le président de ma propre région démentit publiquement ces affirmations du ministre? Je comprends que le ministre n'est pas capable d'aller visiter toutes les régions dans une journée, mais qu'il ne prétende pas le faire. Ce n'est plus une visite que demande le président de la fédération, mais des réponses à des lettres. Ce n'est pas compliqué. Cela vaut pour on l'a, d'ailleurs, souligné un peu cette semaine. On leur écrit et ils ne répondent pas aux lettres. Qu'ils ne nous répondent pas à nous, les députés, ce n'est pas important, nous sommes seulement députés à l'Assemblée nationale, mais les citoyens, dont on a tant vanté les mérites avant le 15 novembre, lorsqu'ils communiquent avec les ministres, il faut se donner la peine de les respecter un peu.

Je continue: "C'est inconcevable et, là-dessus, notre assemblée générale de délégués s'est montrée catégorique. Après avoir laissé tout le temps nécessaire aux études des dossiers, il est inconcevable qu'ils ne trouvent pas quelque temps pour visiter leurs commettants." En tout cas, je ne connais pas les appartenances politiques de M. Tremblay, mais je vais citer un autre président. Je pense que nos amis d'en

face connaissent très bien l'allégeance politique de M. Joseph Leblanc, président de la fédération de l'UPA de Québec sud. Pour le moins, on ne pourra pas dire de lui qu'il est partisan de l'Opposition. C'est assez dur, ce qu'il dit. Cela vaut la peine de se le rappeler. "Je pense que Lévesque nous a passé un maudit sabin". Ce n'est pas un de nos amis qui dit cela, mais quelqu'un qui est très près de votre organisation. "Il n'a pas organisé sérieusement son ministère de l'Agriculture. Cela fait huit mois que le ministre Garon étudie, mais il n'a pas pris l'UPA comme professeur. Il écoute tout le monde et très peu ceux qu'il devrait." Peut-être que d'autres voudront citer ces gens, mais la meilleure façon serait peut-être, Mme le Président, de faire distribuer, pour l'édification de chacun de nos collègues, ce que la Terre de chez nous dit en date du 8 juin: "Insatisfaction générale de l'UPA vis-à-vis le nouveau gouvernement et son ministère de l'Agriculture."

Mme le Président, je vous charge expressément, vous qui devez connaître l'agriculture aussi bien que moi, de transmettre au ministre de l'Agriculture deux problèmes de notre région. Le problème des pommes de terre en particulier concerne évidemment d'autres comtés de ma région. Dans le comté de Roberval, nous avons une partie importante de la pomme de terre. Je ne vous citerai pas au long M. Arthur Valois, président de la Fédération des producteurs de pommes de terre. Mais encore là, dites-le, Mme le Président, au ministre de l'Agriculture: Pourrait-il recevoir le président de la Fédération des producteurs de pommes de terre?

Je comprends qu'il n'a pas le temps de le visiter dans sa région, mais au moins ici, à Québec, qu'il le reçoive. Le président veut le voir de toute urgence. Également, chez les producteurs laitiers, après avoir entendu autant de choses pendant la campagne électorale sur la production laitière, après avoir entendu les candidats du Parti québécois, peut-être de bonne foi, comme je le qualifiais hier, qui disaient que le gouvernement du Québec ne faisait pas assez pour le lait industriel dans tout le Québec, chez nous, au Lac-Saint-Jean, on est fortement touché par une politique provinciale. On avait accordé, avec l'ex-ministre de l'Agriculture, M. Drummond, une aide à la production laitière. Mais vous vous souvenez combien de fois vous avez répété que cette aide c'étaient de petites graines qu'on dispersait ici et là, mais que vous autres, vous en donneriez de l'argent. Qu'avez-vous fait depuis ce temps?

Le ministre de l'Agriculture devrait se pencher sur ce problème des producteurs laitiers. Le gouvernement fédéral accorde, en 1976, \$130 millions de subventions. Cette année, en plus de continuer cette politique, il participe au déficit national du Québec contre 45%. Qui va bénéficier de cette somme, qu'on évalue à environ \$152 millions? Le Québec, c'est le temps qu'il s'implique dans la façon dont le gouvernement a prétendu qu'il le ferait, le 15 novembre dernier.

Qu'est-ce qu'on demande pour les producteurs laitiers? En fait, c'est qu'on pose le même geste que nous avons posé. Nous ne demandons même pas de faire mieux que nous. Poser le même geste que le Parti libéral a posé antérieurement est d'accorder un budget spécial à nos producteurs laitiers afin de

compenser les pertes de quotas de 15% du gouvernement fédéral.

Le ministre nous a énuméré plusieurs choses qu'il a faites, mais il semble que, suivant l'UPA, les gestes posés par le ministre ne s'inscrivent pas dans une véritable revalorisation de l'agriculture. Cela surprend tout le monde de lire aujourd'hui, dans le journal La Presse du mercredi le 15 juin: Entre Garon et l'UPA, c'est la guerre. Ce n'est pas intéressant pour personne. Il y a seulement une chose de consolante, c'est que le ministre fait encore une photo passable là-dessus. La guerre entre un ministre de l'Agriculture et l'UPA, c'est inconcevable. Je pense que l'ex-critique du ministère de l'Agriculture, le député de Saguenay, maintenant ministre des Transports, pourrait peut-être transmettre à son collègue et ami toutes ses interventions alors qu'il était dans l'Opposition, alors qu'il a tellement exigé des ministres de l'Agriculture précédents.

**M. Lessard:** Vous n'avez rien fait.

**M. Lamontagne:** Ce n'est pas à notre tour, c'est au vôtre. Je termine, madame, mais...

**M. Lessard:** Pose ta question.

**M. Lamontagne:** ...toujours de dire, c'est la faute de l'ancien gouvernement. Mme le Président, si on pouvait régler cela tout de suite aujourd'hui, c'est maintenant eux qui sont au pouvoir. Ceux qui ont dit qu'ils le feraient, qu'ils le fassent. Cela ne donne rien de mettre leur inertie sur le dos des gouvernements antérieurs ou du fédéral. Mais on ne peut pas endurer, comme député de l'Assemblée nationale, qu'un ministre de l'Agriculture soit en guerre contre l'UPA. Qu'il arrête de dire que c'est bien simple, l'agriculture. Ce n'est pas simple. Qu'il arrête de dire qu'il va tout régler cela avec l'indépendance. On est pas tous fous comme cela. Les agriculteurs... Mme le Président, voulez-vous me donner une minute additionnelle parce que, franchement, on me brime dans mes droits les plus stricts?

**Mme le Vice-Président:** Votre temps est écoulé depuis une minute, M. le député.

**M. Lamontagne:** Voulez-vous leur dire qu'eux aussi auront la parole? Ils en useront à leur tour.

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Roberval, votre temps est déjà écoulé depuis une minute. Je vous ai demandé de conclure. Alors n'intervenez pas sur le temps que vous voulez obtenir en plus, à moins du consentement unanime de la Chambre.

**M. Lamontagne:** Non, Mme le Président. En terminant, je voudrais tout simplement dire au ministre de l'Agriculture de se joindre à la motion du député de Montmagny-L'Islet qui ne critique pas le ministre, loin de là, et je la relis: "Que cette Assemblée est d'avis que le gouvernement se montre davantage préoccupé des problèmes des agriculteurs québécois."

**Mme le Vice-Président:** M. le député d'Arthabaska.

### M. Jacques Baril

**M. Baril:** Mme le Président, c'est avec un vif intérêt que je prends la parole aujourd'hui pour défendre la classe agricole et pour faire plaisir au député de Nicolet-Yamaska — d'ailleurs, je m'aperçois qu'il est absent — qui, hier soir, semblait s'intéresser beaucoup à l'agriculture. Je vous garantis que ce ne sera pas un discours théorique comme celui dans lequel le même député s'est moqué hier soir de ses confrères.

Si je prends la parole aujourd'hui, ce n'est absolument pas à cause de la naïveté du député de Nicolet-Yamaska; pour lui, ce qui est important c'est de se lever en Chambre pour parler et surtout parler pour ne rien dire, pour le plaisir d'être lu. J'ai habituellement un langage assez franc, précis pour que tout le monde me comprenne, et cela, malgré que je n'aie pas suivi de cours de toutes sortes. Même si avant mon nom il n'y a pas le titre de maître, j'aime beaucoup mieux et je suis beaucoup plus fier d'écrire...

**M. Goulet:** Parlez donc de l'agriculture.

**M. Baril:** ... quand je signe mon nom, Jacques Baril, agriculteur. Et cela prend un gars comme le député de Nicolet-Yamaska...

**M. Goulet:** On a hâte de voir ce que vous savez.

**M. Baril:** ... qui ne connaît rien en matière agricole...

**M. Goulet:**... avant d'être là, c'est le temps maintenant.

**M. Baril:** Je suis très patient.

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Bellechasse, j'ai rappelé cette Assemblée à l'ordre.

**M. Baril:** Comme le député de Nicolet-Yamaska ne connaît rien en matière agricole pour m'accuser de choses complètement fausses...

**M. Goulet:** Montrez-nous ce que vous savez.

**M. Bordeleau:** À l'ordre!

**M. Baril:** Comme je connais les agriculteurs, eux savent et comprennent ce que moi j'ai fait et ce que le gouvernement a fait pour la classe agricole. Il y a un autre point que le député a soulevé hier soir sur ma présence en Chambre. Je n'ai absolument pas peur de comparer mes présences avec les siennes en Chambre. Quand on accuse le gouvernement de ne pas avoir fait commencer les travaux mécanisés à temps, c'est vrai, et je suis peut-être le député qui a chialé le plus contre cela. Mais si on avait fait débiter les travaux de la même façon qu'avant, parce qu'habituellement on nous expliquait en commission parlementaire qu'on se basait sur l'année précédente pour les débuts de cette année, le député de Nicolet-Yamaska aurait été le premier à en profiter parce qu'on aurait été obligé de les faire commencer de la même façon qu'avant. Lui, cela l'aurait avantagé parce qu'il avait déjà commencé à recommander ses

entrepreneurs au ministère. L'ancien gouvernement fonctionnait uniquement au niveau de projets de loi qui paraissent dans l'immédiat; il ne s'occupait pas de l'avenir. Aucune planification, pour enfin arriver, après maintes et maintes pressions et manifestations de la part de l'agriculteur, à une subvention qui le faisait passer pour un dieu sauveur.

Aujourd'hui, si l'UPA suit de près le gouvernement et même fait certaines critiques, c'est très bon. Je la félicite et je l'appuie. Elle aurait dû le faire beaucoup avant aujourd'hui, par exemple. Je comprends mal, également, la raison de cette motion, surtout connaissant l'intérêt que le député de Montmagny-L'Islet semble avoir vis-à-vis de la classe agricole. Je comprends mal pourquoi... J'aimerais connaître les interventions que ce même député, ou ses collègues, ont faites quand l'ancien premier ministre avait déclaré qu'il se foutait de l'agriculture. Vous savez ce que les agriculteurs ont dû faire pour enfin être compris. C'est absolument dégueulasse qu'aujourd'hui, ces mêmes gens viennent se moquer d'un gouvernement en place, quand cela fait seulement sept mois qu'on est là.

Une chance qu'au moins dans le champ les gars nous comprennent. Je connais les agriculteurs. Si, aujourd'hui, certains agriculteurs se plaignent, c'est avec raison. Mais il faut les connaître, ces raisons. Pourquoi on en est rendu là? Aujourd'hui, des jeunes veulent acheter des terres. Il y en a de la relève. Quand on nous dit qu'il n'y a plus de relève, ce n'est pas vrai, il y en a de la relève. Toutes les semaines, les gens viennent me rencontrer pour me demander conseil pour savoir s'il peuvent arriver avec le montant qu'ils sont obligés de payer pour l'achat d'une terre. Vous savez où est le problème? C'est le coût des terres qui est beaucoup trop élevé pour la capacité de remboursement. La raison, c'est qu'on n'a jamais voulu adopter la loi du zonage agricole.

Au sujet du témoignage des présidents de l'UPA dans la Terre de chez nous, avec tout le respect que je leur dois, parce que ce sont des gens que je connais pour la plupart, pour avoir milité au sein de ce mouvement, je connais très bien leur position vis-à-vis de leurs membres, ils ont des comptes à rendre.

En plus, à cause des lois existantes que la Régie des marchés agricoles n'a pas voulu faire respecter en agissant d'une façon trop molle dans le passé, on se retrouve aujourd'hui avec une situation que nous vivons tous et que nous déplorons d'ailleurs.

Je voterai contre cette motion, parce que je suis en mesure de prouver la non-recevabilité de cette motion. En plus, je suis fier de dire que le ministre actuel de l'Agriculture contrôle avec fermeté ses dossiers, comme pas un ne l'a fait. Moi-même, le premier, j'en suis surpris. Connaissant beaucoup de problèmes au niveau agricole, étant venu moi-même faire des pressions pour essayer de représenter la classe agricole dans le passé au niveau de l'ancien gouvernement, je dis aux cultivateurs qu'ils peuvent être encore confiants pour un certain temps. Si cela ne fait pas, mais à l'intérieur de six mois — le ministre l'a dit ce qu'on avait fait — quand viendra le temps, ils viendront nous critiquer. Je vais être bien content qu'ils le fassent. Si on l'avait fait bien avant 1974, si on avait pendu d'autres ministres, comme on avait pendu l'ancien ministre à des poteaux, lorsqu'on l'a fait brûler en

effigie, on ne serait peut-être pas rendu où on en est aujourd'hui. Mais il ne faut pas reprocher, par exemple, à notre gouvernement d'être inefficace. C'est beau d'avoir des lois, mais il faut les faire appliquer. Ce qui est important, ce n'est pas de faire uniquement quelque chose qui est apparent dans l'immédiat. Il faut faire quelque chose qui va porter fruit dans cinq, dix ou vingt ans, quand on ne sera plus là. C'est la seule façon de sauver l'agriculture. Si on fait des lois trop brusques ou si on prend des décisions trop hâtives, c'est l'ensemble des Québécois qui vont payer pour cela. Je vous remercie.

**Mme le Vice-Président:** M. le député de Saint-Hyacinthe.

**M. Cordeau:** Mme le Président, étant donné l'heure, je demande l'ajournement du débat.

**Mme le Vice-Président:** Cette motion est-elle adoptée?

**M. Roy:** Avant que la motion soit adoptée, j'aimerais demander comment il se fait que les ententes qui avaient été faites ne sont pas respectées. Parce qu'effectivement, lorsque nous avons eu une réunion dans le bureau du président, il avait été clairement entendu, dans le partage des motions, que la motion après celle du député de Rouyn-Noranda serait — et j'ai donné mon consentement — celle du Parti libéral.

Mais que le Parti libéral, du fait que j'acceptais, avait aussi accepté, de son côté, de limiter sa motion à un mercredi pour que les gens puissent voter, et de façon que je puisse débattre la motion que j'ai inscrite au feuilleton pour la semaine prochaine. Dois-je comprendre que ces ententes ne sont pas respectées?

**Mme le Vice-Président:** M. le leader adjoint du gouvernement.

**M. Charron:** Si vous me permettez d'intervenir, je pense que la question soulevée par le député de Beauce-Sud est bien fondée. Effectivement, nous avons cru, en premier lieu, que le débat d'aujourd'hui ne susciterait pas autant de commentaires de la part des députés qui nous obligeraient à le prolonger de deux semaines. Mais c'est le désir marqué de plusieurs autres intervenants, dont le député de Saint-Hyacinthe, qui vient de demander la suspension du débat, qui nous incite à nous en tenir au règlement habituel et, donc, à étirer sur deux semaines ce débat, assurant le député de Beauce-Sud que sa motion ne sera retardée que d'une semaine. Donc, plutôt que de venir le mercredi 22 juin, elle viendra le mercredi 29 juin.

**M. Roy:** J'aimerais tout simplement rappeler à mon collègue, le député de Saint-Jacques, que l'en-

tente était intervenue entre les partis et qu'il semblait y avoir eu unanimité. Il y a eu quelque chose quelque part qui n'a pas fonctionné. J'ai des informations — à moins que le député de Saint-Jacques m'affirme le contraire — à l'effet que le mercredi, dans deux semaines, serait consacré aux affaires gouvernementales et qu'il y aurait suspension du jour des députés. Si c'est le cas, il me sera impossible de discuter de la motion que j'ai inscrite au feuilleton, dès le début du mois de mars, au cours de cette présente partie de la session.

**Mme le Vice-Président:** M. le Whip de l'Opposition officielle.

**M. Lamontagne:** De part et d'autre, il y a eu des discussions à ce sujet. Je voudrais vous faire part de ce que le leader de l'Opposition officielle m'a dit, il y a environ une heure. Lorsque la motion de l'Opposition officielle serait terminée, dans une semaine ou deux semaines, ce serait celle du député de Beauce-Sud. Il n'y aurait pas eu entente à savoir si ce serait une semaine ou deux semaines. Ce que nous pensons un peu, de ce côté-ci, c'est que ce serait effectivement deux semaines pour cette motion.

Cependant, puisque le leader de l'Opposition officielle n'est pas ici, ni le leader du gouvernement, il pourrait peut-être y avoir réunion afin d'en venir à une entente. Le vote pourrait être remis, s'il y avait entente. S'il y avait entente entre les leaders pour que ce soit seulement une semaine, nous pourrions — sujet au droit de réplique de l'honorable député de Montmagny-L'Islet — faire cela peut-être juste avant la motion du député de Beauce-Sud.

**M. Charron:** Mme le Président, je conviens d'adhérer à l'offre faite par le whip de l'Opposition officielle actuellement, de concert avec le député de Beauce-Sud. Je crois lui avoir fourni les informations.

Mme le Président, je ne sais pas si la motion du député de Saint-Hyacinthe a été adoptée.

**M. Roy:** Adopté sur division.

**M. Charron:** Mme le Président, si cette motion est adoptée, avec le désaccord du député de Beauce-Sud, je rappelle aux membres de l'Assemblée nationale que demain matin la commission de l'éducation continuera l'audition des mémoires sur le projet de loi no 1. Je propose l'ajournement de la Chambre à demain quinze heures.

**Mme le Vice-Président:** Cette motion est-elle adoptée?

Cette Assemblée ajourne ses travaux à demain quinze heures.

(Fin de la séance à 18 h)

## A N N E X E

## Questions inscrites au feuilleton

**Question de M. Giasson**

Quel montant total Me Jacques-Yvan Morin a-t-il reçu pour la préparation de l'ouvrage intitulé: *Le Statut des eaux du golfe*, en date de mai 1970, dans le cadre du mandat qui avait été confié à la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec par l'arrêté en conseil no 2209 du 24 novembre 1966?

**Réponse de M. Morin (Sauvé)**

\$750.00

**Questions de M. Giasson**

1. Suite aux demandes et à l'incitation de plusieurs groupes du secteur de Lac-Mégantic, le ministère des Affaires sociales a-t-il finalement accepté qu'un centre de jour soit implanté au Foyer Jeanne-Mance de Lac-Mégantic, dans le cadre du réaménagement des services de santé déjà entrepris dans cette région?
2. Si oui, quelles seront les implications financières pour l'exercice 1977/78?
3. Y a-t-il d'autres endroits dans la région 05 où des centres de jour seront implantés en 1977?

**Réponses de M. Lazure**

1. Oui.
2. Le budget annualisé de ce centre de jour pour l'exercice financier 1977/78 est évalué à \$62 000.
3. Non.

**Questions de M. Garneau**

Au cours de l'exercice financier 1976/77, pour quels montants la Caisse de dépôt et placement du Québec a-t-elle acheté des obligations émises:

- a) par le gouvernement du Québec;
- b) par l'Hydro-Québec?

**Réponses de M. Parizeau**

- a) du 1er avril 1976 au 31 mars 1977 valeur nominale: \$637 599 000.00
  - b) du 1er avril 1976 au 31 mars 1977 valeur nominale: \$81 900 000.00
- L'année financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec étant du 1er janvier au 31 décembre, ces chiffres ne peuvent correspondre à ceux mentionnés dans le rapport annuel du 31 décembre 1976.

**Questions de M. O'Gallagher**

Quel est le montant total des sommes qui nous ont été confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec, depuis le 1er janvier 1977 jusqu'au 30 avril 1977, par:

- a) la Régie des rentes du Québec;
- b) la Régie de l'assurance-dépôt du Québec;
- c) la Régie des marchés agricoles du Québec;
- d) la Régie de l'assurance-récolte du Québec;
- e) la Régie de l'assurance-maladie du Québec;
- f) l'Office de la construction du Québec;
- g) la Commission des accidents du travail de Québec;
- h) la Commission administrative du régime de retraite?

**Réponses de M. Parizeau**

- a) \$75 150 000.00
- b) Nil
- c) \$ 125 000.00
- d) Nil
- e) Nil
- f) \$24 017 000.00
- g) \$20 000 000.00
- h) \$94 698 000.00

**Questions de M. Garneau**

Quels étaient les montants des placements à court terme de la province, aux dates suivantes:

- a) 30 novembre 1976;
- b) 31 décembre 1976;
- c) 31 janvier 1977;
- d) 28 février 1977;
- e) 31 mars 1977;
- f) 30 avril 1977;
- g) 31 mai 1977?

**Réponses de M. Parizeau**

- a) \$183 037 000.00
- b) \$ 42 759 010.00
- c) \$308 526 094.15
- d) \$111 940 290.15
- e) \$389 657 200.00
- f) \$209 680 700.00
- g) \$185 368 864.16

**Questions de M. Vaillancourt (Orford)**

1. M. Pierre Bellemare, ex-journaliste, est-il à l'emploi du gouvernement ou de l'un de ses organismes, offices, régies ou commissions?
2. Dans l'affirmative:
  - a) à quelle date a-t-il été engagé, dans quel service administratif, à quel titre et à quel salaire annuel;
  - b) sa nomination a-t-elle été faite à la suite d'un concours de la Commission de la fonction publique annoncé par la voie des journaux et, le cas échéant, à quelle date et à quel endroit ce concours a-t-il eu lieu;
  - c) quelle est la nature de sa fonction et à quelle adresse son bureau est-il situé?

**Réponse de M. Morin (Louis-Hébert)**

Ces renseignements sont contenus dans le document sessionnel no 194 déposé le 8 juin 1977.

**Questions de M. Vaillancourt (Orford)**

1. M. Réal Bercier, ex-journaliste, est-il à l'emploi du gouvernement ou de l'un de ses organismes, offices, régies ou commissions?
2. Dans l'affirmative:
  - a) à quelle date a-t-il été engagé, dans quel service administratif, à quel titre et à quel salaire annuel;
  - b) sa nomination a-t-elle été faite à la suite d'un concours de la Commission de la fonction publique annoncé par la voie des journaux et, le cas échéant, à quelle date et à quel endroit ce concours a-t-il eu lieu;
  - c) quelle est la nature de sa fonction et à quelle adresse son bureau est-il situé?

**Réponse de M. Landry**

Ces renseignements sont contenus dans les documents sessionnels nos 175 et 192 déposés respectivement les 1er et 8 juin 1977.

**Questions de M. Vaillancourt (Orford)**

1. M. Fernand Dumont, écrivain, est-il à l'emploi du gouvernement ou de l'un de ses organismes, offices, régies ou commissions?
2. Dans l'affirmative:
  - a) à quelle date a-t-il été engagé, dans quel service administratif, à quel titre et à quel salaire annuel;
  - b) sa nomination a-t-elle été faite à la suite d'un concours de la Commission de la fonction publique annoncé par la voie des journaux et, le cas échéant, à quelle date et à quel endroit ce concours a-t-il eu lieu;
  - c) quelle est la nature de sa fonction et à quelle adresse son bureau est-il situé?

**Réponse de M. Lévesque (Taillon)**

Un document contenant ces renseignements a été déposé le mardi 7 juin 1977 à la Commission parlementaire de la présidence du conseil, de la constitution et des affaires intergouvernementales lors de l'étude des crédits du Conseil exécutif.

**Questions de M. Vaillancourt (Orford)**

1. M. Michael McAndrew, ex-journaliste, est-il à l'emploi du gouvernement ou de l'un de ses organismes, offices, régies ou commissions?
2. Dans l'affirmative:
  - a) à quelle date a-t-il été engagé, dans quel service administratif, à quel titre et à quel salaire annuel;
  - b) sa nomination a-t-elle été faite à la suite d'un concours de la Commission de la fonction publique annoncé par la voie des journaux et, le cas échéant, à quelle date et à quel endroit ce concours a-t-il eu lieu;
  - c) quelle est la nature de sa fonction et à quelle adresse son bureau est-il situé?

**Réponse de M. Laurin**

Ces renseignements sont contenus dans les documents sessionnels nos 175 et 192 déposés respectivement les 1er et 8 juin 1977.